



Agir pour nos retraites

Dialogue social ?

**Neurosciences et
pédagogie : la
grande illusion ?**



POUR FAIRE COURT, ÊTRE ASSUREUR MILITANT AUJOURD'HUI C'EST :

A black and white line drawing illustration of several people working together to hang a large banner. One person is on a ladder on the right, another is on a ladder on the left, and others are on the ground. The banner is the central focus, containing text in red and black. The background is a light grey gradient.

Privilégier la réparation et le **recyclage** pour lutter contre le gaspillage, promouvoir l'économie du partage, accélérer **l'innovation française** en accompagnant le développement des start-up, choisir des **placements responsables**, proposer une épargne solidaire pour favoriser **l'emploi**, l'insertion et l'accès à l'éducation, établir tous nos plateaux téléphoniques **en France**, réduire nos émissions de CO₂ dans nos bureaux, nos achats et nos déplacements, soutenir le **monde associatif** et agir pour l'inclusion, décarboner l'économie et accompagner les secteurs en **transition énergétique**, payer nos impôts en France, nous appuyer sur des **sociétaires engagés** pour faire vivre le modèle mutualiste, être exemplaire sur les questions de mixité, de **diversité** et d'égalité dans l'entreprise, encourager la pratique sportive **pour tous**, protéger **vos données personnelles** et vous donner des outils pour agir, mettre **l'humain au cœur** de toutes nos actions et de tous nos choix, vous remercier d'avoir pris le temps d'arriver jusque-là et vous inviter à poursuivre avec nous.

#ChaqueActeCompte

www.chaqueactecompte.fr



assureur militant

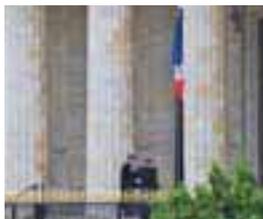
17 Neurosciences et pédagogie : la grande illusion ?



6 Retraites Premières mobilisations



8 Mineur-es Un nouveau code pour la justice pénale



10 Rentrée 2019 Dialogue social ou simulacre ?



13 Supérieur et recherche Rentrée morose

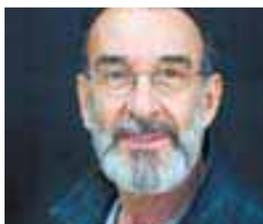


15 Formation continue Hors congés !

24 C'est demain Catastrophes naturelles Cette maison qui brûle



28 Il y a 60 ans, un ministère pour la Culture



30 Rencontre avec Robin Renucci

Revue de la
Fédération Syndicale Unitaire
104, rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél : fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0720-S07429
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :
Bernadette Groison
Rédaction :
Sandrine Charrier,
Pierre Garnier,
Matthieu Leiritz,
Jacques Mucchielli,
Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Valérie Soumaille
Conception :
NAJA presse

Publicité :
Com d'habitude Publicité
Clotilde Poitevin
7, rue Emile LACOSTE
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
clotilde.poitevin@comdhabitude.fr
Compogravure : CAG
Impression : SIEP
Crédit photo couverture :
Rivaud/Noja
Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €
Si vous changez d'adresse,
veuillez communiquer
vos nouvelles coordonnées
à votre syndicat.



Ce numéro comporte un
supplément 16 pages « POUR
Retraités » et un 64 pages
« Textes préparatoires ».

ÉDITO

Être reconnu-es...

Avec plus de 5 millions d'agent-es, soit 1 actif sur 5, la Fonction publique est le plus gros employeur du pays. Éducation, santé, contrôle, protection, justice, culture, territorial... des domaines qui font appel à plus de 500 métiers. Des métiers auxquels la FSU est très attachée. Car c'est grâce à cette expertise que sont rendus tous les jours les services nécessaires pour répondre aux besoins de la population. Si les agent-es sont fiers de servir le public, d'exercer des missions d'intérêt général, cet engagement est bien mal reconnu ! Surcharge de travail, pressions hiérarchiques, mise en concurrence, manque de moyens, de formation, non reconnaissance du travail réel, des qualifications... sans compter les faibles rémunérations. La polémique suite à l'article de l'OCDE sur les salaires des enseignant-es, montre que les idées reçues sont tenaces. Pourtant la réalité est bien celle d'enseignant-es en dessous de la moyenne internationale. Ajoutons qu'ils ont aussi dans notre pays, à qualification égale, un salaire moyen inférieur de 25 % à celui de leurs homologues selon l'INSEE... Ce problème salarial concerne l'ensemble des agent-es de la Fonction publique qui ont perdu 10 % de pouvoir d'achat en 10 ans. Une situation aux lourdes conséquences y compris pour la Fonction publique qui peine à recruter. Alors il faut urgemment changer la donne ! La FSU fait sa campagne de rentrée sur le thème de « *l'augmentation des salaires, c'est prioritaire* ! ». L'ouverture des discussions dans l'Éducation nationale à l'occasion de la réforme des retraites sera un moyen pour faire entendre ces revendications. Mais cela ne dédouane pas le gouvernement d'une concertation pour une autre politique salariale pour tous les agent-es publics ! Il s'agit bien d'obtenir le dégel de la valeur du point d'indice, une revalorisation des salaires, l'amélioration des déroulements de carrière... Quant au projet de réforme des retraites, la FSU invite au débat et à l'action pour exiger des retraites de haut niveau, l'égalité entre les femmes et les hommes, l'accès à des droits nouveaux. Les agent-es de la Fonction publique veulent aujourd'hui être mieux reconnu-es. Pour la FSU, c'est prioritaire.



Bernadette Groison

IVG : l'Équateur dit non

Le parlement équatorien a voté le 17 septembre contre la dépénalisation de l'avortement, provoquant des manifestations de colère à Quito, la capitale. Il s'agissait de légaliser le recours à l'IVG en cas de viol, y compris incestueux, et de malformation du fœtus. À l'issue de ce vote serré - 70 contre, 65 pour - les femmes qui recouraient à l'IVG demeurent passibles de 6 mois à deux ans de prison, selon le code pénal datant de 2014. L'avortement reste possible lorsque la vie ou la santé de la mère est en danger ou si la grossesse est le résultat du viol d'une femme souffrant d'un handicap mental. En Équateur, où 80 % de la population est catholique et où le poids de l'Église demeure prépondérant, près de 2000 jeunes filles de moins de 14 ans mettent chaque année au monde un enfant suite à un viol, selon l'ONG Human Right Watch. Dans l'Union européenne, après la victoire des « pro choice » au référendum irlandais, la Pologne, Malte et Chypre conservent des législations très restrictives. Au Maroc, la journaliste Hajar Raissouni est emprisonnée pour « avortement illégal » et « relations sexuelles hors mariage ».

Moyen-Orient

Bruits de drones

La situation ne cesse de se tendre dans la région du Moyen-Orient, traditionnel point chaud de la planète.

Des attaques de drones, engins volants télécommandés et sans pilote, ont visé et gravement endommagé l'usine d'Abqaiq en Arabie Saoudite, la plus grande au monde pour le traitement du pétrole, ainsi que le champ pétrolier de Khurais. Première conséquence, outre les victimes des bombardements, la réduction de la production saoudienne de pétrole de près de 6 millions de barils par jour, soit 6 % de la production mondiale. Ajoutée aux tensions dans le Golfe Persique, et en dépit des stocks accumulés en Europe et aux États-Unis - trois mois de réserve pour la France - cette attaque peut préfigurer une hausse du prix des hydrocarbures et donc du carburant. Bonne nouvelle sans doute pour l'atmosphère et les énergies alternatives mais nouvel élément perturbateur d'une



Les populations civiles paient le prix le plus élevé dans ces conflits.

économie mondiale déjà fragilisée par la montée des guerres commerciales et du protectionnisme. Plus inquiétant encore, l'attaque signifie le franchissement d'un nouveau palier dans l'escalade des tensions entre puissances régionales, sous l'œil non désintéressé des États-Unis, alliés et protecteurs de l'Arabie Saoudite et dans une certaine mesure de la Russie, alliée de raison de l'Iran. Dans le bras de fer entre les

États-Unis de Donald Trump et la République Islamique, tout incident risque à tout moment de dégénérer dans une région saturée de conflits depuis des décennies. Les élections législatives israéliennes ajoutent à l'incertitude, la défaite relative de Benjamin Netanyau profitant au non moins nationaliste Benny Gantz. L'ONU et l'Union européenne demeurent spectatrices. Les populations civiles paient le prix le plus élevé dans ces conflits entre puissances impérialistes. ♦

Matthieu Leiritz

Discrimination syndicale

Un rapport qui accuse

La discrimination syndicale, niée par les directions patronales, n'est pas un mythe. Le douzième baromètre de la perception des discriminations dans l'emploi le démontre.

Un-e syndiqué-e sur deux considère que les discriminations syndicales se produisent souvent ou très souvent. 70 % des délégués syndicaux déclarent avoir été eux-mêmes victimes de discriminations au cours de leur vie professionnelle.

Selon Jacques Toubon, Défenseur des Droits, « les personnes discriminées ont toujours de bonnes raisons de ne pas se lancer dans des actions de contestation de leur discrimination. Il y a la crainte de représailles et aussi une forme de fatalisme. » Selon le rapport, une personne très investie dans son organisation syndicale aurait trois fois plus de risques d'être discriminée. Et pourtant, les représentant-es du personnel ne se tour-

nent pas vers Jacques Toubon ou vers la justice, avec seulement 4,6 % de l'ensemble des saisines. Pour nombre de syndicalistes, cette discrimination, selon le Défenseur, est certes inacceptable et condamnable mais elle contribue à leur légitimité aux yeux de leurs collègues, comme une sorte de reconnaissance, voire d'honneur à subir répression et intimidations. Enfin, d'un point de vue juridique, il est toujours techni-

quement difficile pour un-e salarié-e de présenter des éléments constituant une présomption de discrimination syndicale. « Quand je dis saisissez-nous, c'est une manière de faire respecter votre droit, de faire respecter la liberté syndicale et nous sommes une voie pour que ce droit fondamental soit respecté », explique Jacques Toubon. ♦

Matthieu Leiritz

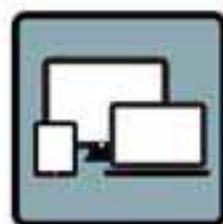
**N'OUBLIEZ PAS
DE RESPECTER
LE DROIT D'AUTEUR** lorsque vous

**DIFFUSEZ DES COPIES
DE PRESSE ET DE LIVRES**



PHOTOCOPIE

ET / OU



NUMÉRIQUE

LIMITEZ
VOS COPIES
D'ŒUVRES
À DES EXTRAITS

DÉCLAREZ
LES ŒUVRES COPIÉES
LORSQUE VOTRE
ÉTABLISSEMENT
VOUS LE DEMANDE

INDIQUEZ
LES RÉFÉRENCES
BIBLIOGRAPHIQUES
DE L'ŒUVRE COPIÉE



www.cfcopies.com

Retraites

Premières mobilisations

I est urgent de ne pas se précipiter. Tel est le principal message d'Édouard Philippe dans son discours sur la réforme des retraites devant le Conseil économique, social et environnemental (CESE), le 12 septembre. En lien avec la conception annoncée de l'acte II du quinquennat du « plus d'écoute, plus de dialogue » avec les partenaires sociaux et la population, de nouvelles discussions vont avoir lieu d'ici « à la fin de l'année » entre le haut-commissaire chargé du projet et les organisations syndicales et patronales. Parallèlement, une consultation citoyenne sera organisée sur le modèle du grand débat. Ces discussions se feront sur la base des propositions remises en juillet au gouvernement par Jean-Paul Delevoye. Elles porteront notamment sur les conditions d'ouverture des droits à la retraite, en particulier la question de l'âge de départ et de la durée de cotisation qui divisent au plus haut sommet de l'exécutif. Après les premières journées de mobilisation, très suivies, entre autres à la RATP, l'entou-



Des premières journées de mobilisation, très suivies.

rage de M. Delevoye s'étonne que les syndicats « choisissent une logique de confrontation à un moment où de nombreux sujets vont faire l'objet d'une vaste concertation ». Pourtant, il sait bien que les tentatives pour rassurer et montrer que l'exécutif ne souhaite pas passer en force visent d'abord à réduire la possibilité d'un mouvement

large d'opposition à cette réforme, à quelques mois des municipales.

La disparition des régimes spéciaux

Rappelons ce que l'on sait à l'ouverture de ces discussions: M. Macron s'est engagé à faire disparaître les régimes spéciaux de retraites, ceux des travailleurs et travailleuses indépendants, professions libérales, fonctionnaires des catégories dites « actives » qui peuvent aujourd'hui partir plus tôt à la retraite.

Le premier ministre a assuré qu'il fallait « dire la vérité aux Français: compte tenu de la réalité démographique, nous allons travailler un peu plus longtemps que ce soit avec la durée de cotisation ou l'âge pivot » et ajouté que quoi qu'il arrive « Notre détermination [est] entière » à faire voter l'été prochain, la refonte entière du système.

L'instauration de ce nouveau

Contre la cantine au pain et à l'eau

Le rapport du Défenseur Des Droits (DDD), portant sur les cantines, dénonce clairement la pratique du « déjeuner au pain et à l'eau » et la qualifie de « déjeuner humiliant ». La commune de Saint-Pourçain dans l'Allier y a pourtant eu recours à l'encontre d'enfants de parents n'ayant pas payé la cantine.

Importé des États-Unis, ce scandaleux procédé revient à discriminer et humilier des enfants, pour des motifs sans lien avec leur responsabilité.

« La question du droit à la cantine scolaire pour tous les enfants et son effectivité se pose désormais », souligne Jacques Toubon.

Par ailleurs, le maire adjoint à l'éducation de Saint-Pourçain étant inspecteur d'enseignement agricole, le SNETAP-FSU a écrit au ministre de l'agriculture pour lui rappeler que ces interventions « sur de nombreux médias, alors que cette personne intervient justement au sein du service public de vie scolaire, et non pas encore à une place d'exécutant mais de prescripteur, constitue selon nous un manquement inacceptable à son devoir de probité ». Et lui demande de prendre « les mesures qui s'imposent ».

système signerait la fin du code des pensions, élément du statut des fonctionnaires, et l'objectif affiché de bloquer le financement des retraites à son niveau actuel alors que le nombre de retraité-es va augmenter, conduirait à une baisse généralisée et drastique d'une majorité des pensions. ♦

Valérie Soumaille

Journée contre les violences faites aux femmes

Comme chaque année depuis des décennies, le 25 novembre sera la journée internationale d'élimination de la violence contre les femmes. Une date pour un événement qui ne parvient toujours pas à capter l'attention de la communauté internationale. Aux États-Unis, une femme est battue par son partenaire toutes les 15 secondes. En Afrique du sud, une femme est violée toutes les 23 secondes. En France, 109 féminicides étaient recensés le 22 septembre alors que le Grenelle contre les violences conjugales peine à convaincre, tant les moyens proposés ne semblent pas à la hauteur des enjeux. La FSU appelle à participer à la Journée internationale du 25 novembre et aux mobilisations et actions organisées dans le cadre de la journée internationale pour le droit à l'avortement.

LE CHÈQUE-VACANCES, C'EST **POUR TOUS**, **PARTOUT** ET **TOUT LE TEMPS** !



Vos élus peuvent vous aider, renseignez-vous.

Où l'utiliser ? guide.ancv.com

PLUS D'INFORMATIONS
SUR WWW.ANCV.COM



PMA pour toutes

Le gouvernement a porté devant l'assemblée nationale l'extension de la PMA aux couples de femmes et aux femmes seules. Il s'agit selon lui « de répondre à une nouvelle demande sociétale, de gommer autant que faire se peut une forme de discrimination entre femmes, et de ne pas établir de différence entre la stérilité pathologique d'un couple hétérosexuel et la situation des femmes seules ou homosexuelles. » Une « PMA pour toutes », qui leur ouvrira l'accès aux techniques de procréation médicalement assistée.

Les député-es ont approuvé le 12 septembre la nouvelle proposition du gouvernement sur la filiation des enfants de couples de femmes nés par PMA et un amendement clé du gouvernement qui « reconnaît dans notre droit l'homoparentalité ».

Une reconnaissance anticipée de l'enfant devant notaire est exigée des couples concernés. Mère biologique et femme qui n'a pas porté le bébé seront parents, à égalité. Dans l'acte de naissance, il n'y aura aucune mention de la PMA. Les député-es ont décidé à une courte majorité de ne pas autoriser par la loi, la PMA post mortem. Face aux craintes d'une partie de la droite que l'ouverture du droit à la PMA à des couples homosexuels n'annonce celle prochaine de la gestation pour autrui sous prétexte d'égalité femmes/hommes, la garde des Sceaux a insisté : « La GPA demeure un interdit absolu en France. »



Un guide édité par la FSU sur l'égalité professionnelle.



© REUTERS/ALTA

Mineur-es

Un nouveau code pour la justice pénale

Le projet de code de justice pénale des mineur-es risque d'abroger l'ordonnance de 1945 qui prenait racine dans une volonté humaniste de traiter le passage à l'acte comme un symptôme d'une enfance en danger. La justice des enfants était donc protectrice et émancipatrice plutôt que focalisée sur la sanction, la punition.

Or, le projet de code ne s'attache qu'à l'aspect pénal de la justice des enfants. Il ne donne guère priorité à la protection des mineur-es, et ne considère pas l'adolescent-e dans sa globalité. Alors que le manque de moyens empêche le bon fonctionnement de l'actuelle justice des enfants.

La « mesure éducative judiciaire unique » remplacerait toutes les mesures éducatives classiques de milieu ouvert et de placement. Le placement en centre fermé serait banalisé, surtout pour les 13/15 ans. La procédure rapide, quasi-équivalente à l'actuelle présentation immédiate, serait élargie aux enfants dès 13 ans. Ce projet confirme les dérives répressives et sécuritaires de

ces dernières années. Il témoigne d'une profonde méconnaissance et d'une certaine forme de mépris du travail éducatif pratiqué à la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

Lors du Comité technique ministériel de juillet, la FSU a rappelé que, pour elle, l'expertise des professionnelles doit permettre d'aider, accompagner et protéger les mineur-es. La majorité des organisations syndicales ont voté contre ce projet. Avant même le débat parlementaire, la

direction de la PJJ anticipe et organise les dispositions juridiques, telles que des restructurations de services, permettant d'appliquer au plus vite les décisions issues du projet de code de justice pénale des mineur-es...

Après la grève du 11 septembre, la mobilisation doit se poursuivre avec les organisations syndicales et le monde judiciaire, notamment en multipliant les débats et en organisant un colloque parlementaire à l'Assemblée Nationale. ♦

Sandrine Charrier

17 octobre contre la misère

Le 17 octobre, journée mondiale du refus de la misère dont ATD quart-monde est à l'origine, sera donné cette année le coup d'envoi d'une campagne autour des droits de l'enfant, en amont du 30^e anniversaire de la CIDE (voir p. 9). Les mobilisations du 17 permettront, à Paris comme en province, l'expression d'enfants de tous milieux pour qu'ils disent ce qu'ils vivent et comment ils s'engagent, dans une France où la pauvreté touche un enfant sur cinq soit près de 3 millions. Le slogan de l'année, « dit » par un enfant, s'adresse aux grands : « Engagez-vous pour mes droits ! » et s'accompagne du hashtag #lesenfantsrecrutent. Annonçant le 20 décembre, une journée de la solidarité humaine. La FSU est partenaire de ces actions.

Grève

Plan d'urgence pour les urgences

Le plan de réforme des urgences présenté le 9 septembre par le ministre de la santé ne contient aucune annonce de réouverture massive de lits ou de revalorisation salariale, comme le réclament les infirmiers et les aides-soignants des 249 sites en grève actuellement dans tout le pays.

Doté de 754 millions d'euros sur la période 2019-2022, dont 150 millions d'euros pour l'année 2020, il propose douze mesures censées éteindre l'incendie des urgences.

Six de ces mesures ont pour objectif de réduire de 43 % la fréquentation des services d'urgences qui à 21,5 millions de patients continue de progresser de 2,8 % en moyenne depuis 2013. « *Priorité absolue* », insiste le ministère de la Santé « *faire émerger une réponse alternative aux seules urgences* ». Offre libérale d'accès à des consultations sous 24 heures; financement de maisons de santé; mise en place de télé-médecine, génère-



Ce plan est bien loin de satisfaire les personnels mobilisés.

rialisation de la dispense de l'avance des frais, sont les pistes avancées.

Autre volet du plan: une meilleure organisation des hôpitaux et par exemple l'élargissement des compétences des infirmier-es comme suturer, mais aussi le recrutement de « *gestionnaires de lits* ».

Ce plan est bien loin de satisfaire les personnels mobilisés: « *Les gestionnaires de lits, c'est nécessaire mais c'est loin d'être une solution miracle quand il n'y a pas de lits* », fait remarquer Hugo Huon, pré-

sident du collectif Inter-Urgences.

Par ailleurs, ces crédits supplémentaires pourraient être obtenus en économisant sur d'autres postes, de manière à ne pas toucher à l'objectif national de dépenses d'assurance-maladie (Ondam), or « *si on ne desserre pas la contrainte financière qui pèse sur l'hôpital en desserrant significativement l'Ondam, on ne s'en sortira pas* », assure Christophe Prudhomme, porte-parole de l'association des médecins urgentistes de France (AMUF). La grève se poursuit. ♦

Valérie Soumaille

Droits des enfants

Les enfants ont des droits, comme ceux de vivre en famille, d'être soigné, d'être protégé contre les violences; droit aussi à l'éducation, à un niveau de vie suffisant, à des loisirs, à la liberté d'expression. Inscrits parmi d'autres dans la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) adoptée par les Nations Unies en 1989, ces droits sont loin d'être appliqués. De nombreux enfants en souffrent et sont pénalisés. Un collectif dont ATD quart-monde et la FSU, a mis en ligne un kit pédagogique destiné notamment aux enseignants, pour aborder ces questions avec les enfants de 7 à 13 ans. De la Convention aux actes, un groupement d'associations, remettra un livre blanc de la situation au président de la république le 20 novembre, jour du 30^e anniversaire de la CIDE.



Karim CHKRI, secrétaire général CGT de l'hôpital de Valence.

« Les services d'urgences sont saturés »

Pourquoi cette grève dans les hôpitaux ?

Les services d'urgences sont saturés, les personnels sous pression, les couloirs envahis de malades en attente de soins, avec en plus des plans de retour à l'équilibre budgétaire qui aggravent

la situation: suppressions de postes, fermeture de lits, à Valence. Aujourd'hui le mouvement réunit dans les urgences toutes les catégories de personnels, des infirmières aux médecins. Faute de médecins de ville, les urgences sont souvent le dernier recours.

Les réponses de la Ministre de la santé sont-elles suffisantes ?

En aucun cas! Nous demandons l'ouverture de lits et l'embauche de personnels, pas une petite prime! Que nous propose madame Buzyn? Un glissement de tâches,

les infirmières devant désormais assurer un travail de suture, comme si elles n'étaient pas assez débordées! Un numéro unique? Le 15 existe déjà... Les personnes âgées ne passeraient plus par les urgences, on va allonger les circuits sans résoudre le problème. Les 750 millions sur trois ans sont insuffisants. Il faut en finir avec la tarification à l'acte qui plombe les finances des hôpitaux et revenir au système des dotations, qui fonctionnait bien.

Quelles perspectives ?

Le mouvement s'installe de plus en plus, avec depuis peu Romans, Montélimar, près de 300 établissements en lutte... Le système est à bout de souffle, la ministre reste sourde même si, à la veille des élections, elle feint de dialoguer. Mon hôpital est en déficit depuis déjà deux ans, si rien ne se débloque, je crains pour son avenir.

Propos recueillis par Marie-Rose Rodriguez-Martins

C'EST L'ACTU

Rentrée 2019

Dialogue social ou simulacre ?

Un an après le début du mouvement des Gilets Jaunes, l'heure paraît, pour le Président de la République, à l'affichage d'une nouvelle méthode de gouvernement. Mais au-delà des apparences, le fond de la politique menée reste identique, guidé par une stricte logique financière, et sacrifiant l'intérêt du plus grand nombre aux profits de quelques-un-es. Le projet de budget 2020, la poursuite de la réforme des retraites après celle de la Fonction publique ou de l'assurance chômage s'inscrivent dans cet entêtement libéral.

Alors qu'une enquête d'opinion (Ifop) révèle les fortes inquiétudes de près des trois quarts de la population quant à l'avenir du pays, la majorité LREM ne semble toujours pas consciente de la gravité de la situation sociale. Alors que l'opposition de gauche reste profondément divisée et quasi inaudible, seuls aujourd'hui les luttes du monde du travail, privé ou public, expriment ce malaise. Avec certains succès, tel l'abandon – provisoire –

des 50 000 suppressions de fonctionnaires d'État sur le quinquennat, chiffre ramené à 10 000.

Le mouvement social n'a pas fait de pause cet été. La poursuite du mouvement des urgentistes et des hôpitaux comme celui des parcs nationaux montrent que si le gouvernement croit en avoir fini avec la Fonction publique, la bataille n'est pas terminée. À cela s'ajoutent d'autres mobilisations comme par exemple celle pour le référendum contre la privatisation d'ADP (Aéroport de Paris) ou les premières mobilisations contre la réforme des retraites, avec notamment une grève très majoritaire à la RATP, ainsi que des manifestations pour le moment catégorielles d'ampleur comme les avocats...

Tant dans les secteurs de la Fonction publique d'État ou territoriale, la situation reste tendue, entre poursuite de réformes imposées et annonces budgétaires décevantes.

RETRAITÉ-ES

Indexer les retraites sur les salaires

Les retraité-es subissent une baisse continue de leur niveau de vie. Celle-ci découle tant de l'augmentation de 1,7 point de la CSG pour de nombreux retraité-es que de la stagnation des pensions (gel ou augmentation dérisoire). Le projet de réforme systémique veut aggraver et étendre ces baisses de pension. La FSU demande l'annulation de la hausse de la CSG pour tout-es les retraité-es, l'augmentation de leur pouvoir d'achat, le minimum de pension au niveau du SMIC. Elle réclame l'indexation des retraites et pensions sur les salaires. La FSU continue de revendiquer la prise en charge de la perte d'autonomie à 100% par la sécurité sociale et l'ouverture d'un droit universel dans le cadre d'un grand service public de l'aide à l'autonomie.



Fonction publique

L'application prochaine de la loi dite de transformation de la Fonction publique rendra dans les prochains mois très claires aux yeux des personnels l'ampleur des régressions : affaiblissement du droit de regard des personnels sur leur carrière ou leur mobilité à travers la réduction des prérogatives des CAP, recrutement accrus sur contrat, renforcement de l'autoritarisme par les personnels d'encadrement, notamment locaux. La restriction de fait du droit de grève dans la fonction publique territoriale en est un accompagnement logique.

Alors que le recul du pouvoir d'achat réel, lié notamment au gel maintenu du point d'indice, relève désormais d'une triste évidence, les annonces du ministre sur une prétendue revalorisation salariale et la suppression de 5 jours de

congés au profit d'une formation imposée apparaissent comme de véritables régressions, voire une provocation.

Éducation

Dans l'Éducation, la fin d'année a été marquée par des mobilisations des enseignantes du premier degré contre la loi Blanquer et du second degré au moment des examens, notamment du baccalauréat. En dépit d'une volonté de renouer le dialogue affichée sans conviction excessive par le ministre, les mêmes politiques éducatives demeurent, les difficultés sur le terrain aussi – effectifs pléthoriques, manque d'enseignant-es, de matériels... – que ce soit dans l'enseignement général ou professionnel, ainsi que dans le supérieur ou la recherche. Le 2 octobre, le colloque organisé par la FSU sur l'Éducation prioritaire est l'occasion de



La FSU appelle les retraité.es à assurer le succès de l'action du 8 octobre organisée à l'appel du groupe des 9.

faire le point sur une situation que la quasi stagnation du budget ne permettra en rien d'améliorer. Les services académiques et les établissements abordent ainsi cette rentrée avec 400 postes de personnels administratifs ou techniques en moins.

Dans l'action

Si les élections municipales de 2020 seront un moment d'expression citoyenne, seule l'action des personnels avec leurs organisations syndicales pourra permettre de faire pièce aux dégradations qui se préparent et avancer sur les revendications.

La FSU s'engage, avec le souci de rassembler et dans le souci de l'unité syndicale la plus large, dans l'ensemble des

mobilisations en vue d'une politique plus ambitieuse pour les services publics et les conditions de travail, de rémunération et de pension.

Cela passe, dans la durée, par une bataille de conviction pour promouvoir une Fonction publique de qualité au service de toutes et tous sur tout le territoire et pour défendre les droits des agent-es, ainsi que des mobilisations, des campagnes d'alerte et d'information sur la réforme des retraites sous des formes diverses (manifestations, réunions d'information, distributions du tract FSU sur les retraites, rassemblements, etc.).

La FSU appelle les retraité.es à assurer le succès de l'action du 8 octobre organisée à l'appel du groupe des 9.

Elle réaffirme son soutien aux personnels des EHPAD, des services de soins à domicile

RETRAITES

Conserver les spécificités du système

La FSU entend préserver un système de retraite solidaire et intergénérationnel et conquérir de nouveaux droits. Organiser le débat, informer les personnels sont indispensables pour préparer la mobilisation et peser sur les discussions en cours. Elle rassemblera syndicats, associations, économistes, mouvements citoyens et politiques afin d'imposer dans le débat des alternatives. Elle portera la nécessité de conserver les spécificités du système de retraites de la Fonction publique tout en œuvrant à une convergence du public comme du privé, pour imposer d'autres choix pour les retraites permettant à chacun-e d'obtenir une pension de haut niveau. La FSU souhaite construire une journée d'action la plus unitaire possible intégrant la question des salaires, de l'emploi et des retraites, et son élargissement en un mouvement interprofessionnel.

ENVIRONNEMENT

Pas de justice sociale sans justice écologique

L'été 2019 a été marqué en France et dans le monde par les effets dévastateurs du changement climatique. Les dirigeants de ce monde ont montré au dernier G7 leur frilosité et surtout leur incapacité à renoncer à la course aux profits source d'inégalités et qui attise la crise climatique. Pour la FSU, les gouvernements doivent d'urgence changer de braquet dans la lutte contre le réchauffement climatique, faute de quoi les conséquences sur l'environnement, la santé, et l'avenir de l'humanité seront irréversibles. En France, comme à l'international (avec les campagnes One million climate jobs), la dynamique syndicale est positive. Par l'appel unitaire signé avec Solidaires, la CGT et les organisations de Jeunesses, la FSU contribue à approfondir analyses et mobilisations.

SALAIRES

Reprendre les discussions

L'ouverture de discussions sur la réforme des retraites a au moins permis de rouvrir la question salariale dans la fonction publique. Alors que les agent-es subissent depuis des années le gel du point d'indice et l'insuffisance des promotions, la dégradation du pouvoir d'achat des fonctionnaires n'est plus acceptable. Les annonces ministérielles sur une augmentation moyenne annuelle de 300 euros ne font que reprendre un acquis précédent et sont loin de répondre aux revendications. La FSU exige la reprise des discussions sur la question salariale. Les salaires de toutes et tous les agent-es doivent être, de manière urgente, revalorisés.

comme aux personnels en grève des services d'urgence. Elle a appelé à participer sous différentes modalités d'action

aux initiatives unitaires en septembre, alliant justice sociale et écologique. 💧

Matthieu Leiritz

Enseignement français à l'étranger : défendre le service public

Dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger (AEFE), les premiers axes de la « réforme », annoncés par le ministre des affaires étrangères, répondent à la commande présidentielle de doublement des effectifs d'élèves d'ici 2030. L'augmentation du nombre de détachements (+ 1 000) de titulaires « dans les prochaines années » n'est évidemment pas à la hauteur de l'ambition affichée du doublement des élèves en 10 ans. Les conséquences ? Le développement d'établissements dits « partenaires », totalement privés. C'est bien aux investisseurs privés, français ou étrangers que l'on offre le « marché » de l'éducation. La privatisation de l'outil public AEFE, engagée de longue date, est en marche, et de surcroît l'AEFE se voit confier une grande partie de la mise en œuvre de cette privatisation, donc de son propre démantèlement... La FSU et ses syndicats restent mobilisés, continuent à lutter pour défendre les missions de service public et le sauvetage de l'établissement public AEFE.

Coût de la rentrée

La Confédération syndicale des familles (CSF) a rendu public son enquête sur le coût de la rentrée. Elle note une relative stabilisation à 0,17 % avec une augmentation plus sensible du coût du cartable en 6^e et 4^e. Pour la CSF ce coût peut s'élever à 85 % du budget du mois pour une famille de 3 enfants dont les parents touchent le SMIC. La CSF propose d'indexer l'aide de rentrée à l'inflation, d'appliquer la TVA à 5,5 % sur les fournitures scolaires et d'instaurer la gratuité pour les équipements numériques.

Salaires

Ouverture de « discussions »

Changement de ton du ministre de l'Éducation nationale. Lors d'une rencontre le 26 août avec la FSU, il a affirmé vouloir un dialogue social « plus constructif ».

Une bonne nouvelle tant la surdité règne rue de Grenelle. Mais la FSU a prévenu qu'elle ne jugerait que sur les actes. Et à ce jour les mesures pour permettre au service public d'éducation de jouer tout son rôle, ainsi qu'une meilleure reconnaissance du travail des personnels se font encore attendre.

Le ministre ouvre des discussions sur la question des salaires des enseignant-es plaçant cette concertation en lien avec la réforme des retraites. La FSU a rappelé la faiblesse de leurs salaires et le retard accumulé sur la reconnaissance de leur travail et de leurs qualifications en dehors du sujet des retraites et veut des

mesures d'amélioration des salaires pour les enseignant-es comme pour tous les personnels. L'ouverture de ces discussions constitue une opportunité pour les étendre à toute la Fonction publique. Sur les 5 millions d'agent-es qu'elle compte, 47 % sont en catégorie C, avec des salaires proches du SMIC, voire en dessous.

Dans la période, la mise en œuvre de PPCR permet d'empêcher un plus grand déclasserement. Mais il faut aller plus loin. Ce sont les dossiers du point d'indice, des carrières et des régimes indemnitaires qu'il faut continuer de porter vigoureusement, dans un contexte de retard salarial et de gel du point d'indice. Les organisations de la Fonction publique CFDT, CFTC, CGT, FA, FO, Solidaires,



UNSA et FSU, ont rappelé ensemble le 10 septembre l'urgence de recentrer les débats pour un service public prenant en compte les besoins des usagers et la situation des 5,5 millions d'agent-es. Une démarche importante pour poursuivre les batailles. ♦

Pierre Garnier

Parcs nationaux

Mobilisation aux Écrins

Les parcs nationaux jouent un rôle majeur dans la préservation de la biodiversité et dans la dissémination de la connaissance.

Ces espaces naturels protégés sont aujourd'hui menacés par la politique de réduction des dépenses publiques décidée par le gouvernement Macron. En dix ans, 20 % des moyens humains ont été supprimés dans les six parcs nationaux historiques. Le parc des Écrins a ainsi perdu 24 postes. Le travail se fait en mode dégradé. Des missions sont menacées et les risques psycho-sociaux

augmentent. Le personnel du parc se mobilise pour alerter les citoyen-nés.

Frédéric Goulet, garde moniteur et co-secrétaire du syndicat national de l'environnement SNE-FSU explique : « Dans les trois années à venir, le gouvernement veut supprimer huit emplois sur les 85 restants. Pour sensibiliser et faire signer notre pétition¹ nous organisons des rencontres avec la population et les usagers ». Cette pétition mise en ligne sur le site Avaaz, dénonce le double langage du gouverne-

ment qui d'un côté valide le rapport de l'IPBES² qui affirme que la biodiversité est en danger et de l'autre continue les suppressions de postes dans les services publics dédiés à la biodiversité.

Autre sujet de colère : la création d'un onzième parc national sans un seul euro supplémentaire car pris sur le budget des autres parcs. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

1. À ce jour plus de 12 000 signatures récoltées à 80 % au contact des gens.

2. Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.

Évaluations CP et CE1

L'an dernier, la mise en place des évaluations standardisées de CP et CE1 a généré de fortes critiques de la profession, d'une partie de la recherche, d'une famille. Les nombreux témoignages reçus par le SNUipp-FSU ont révélé que la profession les jugeait le plus souvent chronophages, fastidieuses, anxiogènes, mal adaptées ou inutiles. Des pressions inédites se sont exercées sur qui refusait de les faire passer ou de saisir les résultats. La campagne menée par le SNUipp-FSU contre ces évaluations a cependant permis des avancées : pas de généralisation aux autres niveaux de classe, des temps de passation réduits, un seul livret pour les élèves et une révision de l'outil de restitution aux familles. Pour autant l'objectif de ces tests reste le même. Ils visent à encadrer les pratiques enseignantes et à piloter les écoles par les résultats. À l'initiative du SNUipp-FSU, un courrier a été envoyé au ministre avec les SE-Unsa, SGEN-CFDT, CGT-EDUC'ACTION, SNUDI-FO, ICEM-Pédagogie Freinet, GFEN et CRAP-Cahiers pédagogiques. Ouvertes au dialogue, ces organisations y réaffirment leur attachement « à une école respectueuse des élèves, de leurs familles, du travail des enseignant-es et de leur liberté pédagogique ». Elles demandent que « les protocoles d'évaluation continuent de mieux prendre en compte les besoins réels des classes en respectant la professionnalité et l'expertise des enseignants ». Ce qui n'est pas le cas avec les évaluations actuelles.



© TRÈVES/ANIA



© TRÈVES/ANIA

Supérieur et recherche

Rentrée morose

Dans l'enseignement supérieur, le contexte de rentrée est particulièrement tendu en termes de conditions d'étude, d'emploi scientifique, de développement de la précarité, de conditions de travail et de recherche.

Selon la ministre Frédérique Vidal qui s'exprimait devant la Conférence des Présidents d'Université (CPU), le temps est venu d'aller toujours plus loin dans « l'autonomie » des établissements, pour plus de « souplesse », et de généraliser le dialogue de gestion aux établissements de plus de 2500 étudiant-es.

Or la baisse du financement par étudiant-e est une réalité et le taux d'encadrement calculé à partir du nombre d'emplois alloués aux établissements régresse : 8,9 en 2018 contre 9,8 en 2013.

Ce qui veut dire que la hausse des effectifs étudiant-es (plus 170 000) sur la même période n'a pas été compensée, soit une économie de 3,2 milliards d'euros aux dépens des personnels et des étudiant-es. Par ailleurs, la procédure d'af-

fectation des candidat-es via parcoursup se termine dans la plus grande opacité et ne donne aucune idée du devenir de celles et ceux qui ont quitté la plate-forme ni du taux de satisfaction des vœux des élèves, données incontournables pour les bachelier-es et leurs familles.

Si des universités continuent de résister sur la question des droits d'inscription des étudiant-es étranger-es, il est à craindre que les contraintes budgétaires érodent cet élan dès l'an prochain.

La recherche française ne pourra se développer sans un vivier conséquent de chercheurs et chercheuses titulaires avec des budgets pérennes ne dépendant pas des appels à projets.

Pour la FSU, le service public de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a besoin d'un véritable investissement. Cela passe par un budget en hausse, la revalorisation des rémunérations et la création d'emplois scientifiques à la hauteur des besoins. ♦

Matthieu Leiritz

CHSCT : alerte sur la réforme de la voie professionnelle

Le Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail du ministère de l'Éducation nationale (CHSCT MEN) du 5 septembre a validé majoritairement l'alerte déposée par le SNUEP-FSU concernant les risques psychosociaux qu'engendre la réforme de la voie professionnelle et l'imputabilité des difficultés rencontrées dans les établissements à la réforme et à ses dispositifs.

Au regard des dégradations des conditions de travail et l'impact de cette réforme sur la santé physique, mentale et sociale des personnels, le CHSCT en a voté le retrait. Le ministre a deux mois pour répondre explicitement à ce vote et donner réalité à son discours sur le « bien-être au travail » et « le bonheur professionnel ».

Comités de suivi

Des moyens d'expertise

Voie générale et technologique, baccalauréat, voie professionnelle, remplacement des ESPE par les Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation (INSPE), autant de réformes fortement contestées par les personnels dont les mises en œuvre ont pourtant lieu dès cette rentrée.

Vraisemblablement pour pallier les difficultés d'une mise en œuvre précipitée et alors que beaucoup de points demeurent extrêmement flous, voire se transforment en véritable usine à gaz, le ministère de l'Éducation Nationale a prévu des outils dont le rôle sera « d'observer l'effectivité et la qualité des modalités de mise en œuvre effectives et concrètes des réformes (...) ». Si l'on en croit la présentation faite par Jean-Michel Blanquer à la FSU le 26 août, ces comités de suivi permettraient aux différent-es acteurs et actrices de la mise en œuvre de ces réformes de



Le remplacement des ESPE par les Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation (INSPE), a eu lieu en cette rentrée.

faire-valoir leurs constats, leurs analyses et leurs propositions.

L'exigence d'une représentation des personnels dans cette nouvelle instance a semble-t-il été actée à hauteur d'un-e représentant-e par organisation syndicale représentative.

Mais elle ne suffit pas. La FSU a aussi porté auprès du ministre la nécessité de donner les moyens d'expertise à ces comités de suivi avec l'objectif de formuler des préconisations. Il s'agira bien sûr de ne pas limiter l'observation, aux seuls éléments de mise en œuvre concrète des réformes mais de pouvoir revenir sur les effets de celles-ci. ♦

Valérie Soumaille

FSU

L'Éducation prioritaire en colloque

La FSU organise le 2 octobre un colloque éducation prioritaire. Si l'éducation prioritaire n'a pas atteint son objectif de réduction des écarts, elle les a cependant contenus.

Ce constat de la persistance des inégalités sert d'alibi au ministre pour remettre en cause l'existence même de l'éducation prioritaire et envisager une baisse des moyens. La labellisation, actuellement assurance de sanctuarisation, risque d'être remplacée progressivement par

une allocation progressive qui concernera de moins en moins de territoires. Seuls les REP+ demeureront dans la carte nationale. Les REP dépendront des rectorats et donc d'enjeux politiques locaux. Les personnels pour lesquels la revalorisation promise se fait attendre, réclament de la formation, des effectifs réduits, des moyens humains et matériels pendant que le ministre leur propose une rémunération au mérite. Le cœur de la politique de

l'éducation prioritaire, c'est le travail quotidien, fil rouge de cette journée. Elle sera composée d'interventions de Jean-Yves Rochex, de tables rondes et de débats.

À partir des résultats de l'enquête de terrain initiée par la FSU, ce colloque permettra de construire collectivement des éléments de riposte et de propositions alternatives à la politique de Jean-Michel Blanquer. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Cantine à un euro

En juillet, Jean-Michel Blanquer a précisé les conditions d'éligibilité du dispositif cantine à un euro. Une aide de deux euros par repas sera versée par l'État aux communes, à deux conditions : que celle-ci applique une tarification sociale avec trois tranches dont la plus basse à un euro ; et qu'elle bénéficie de la dotation de solidarité rurale réservée aux 10 000 premières communes de moins de 10 000 habitant-es les plus défavorisées. Aucune précision sur le calendrier de mise en œuvre n'a été apportée.

Cités éducatives : Qu'est-ce que c'est ?

Regroupant collège, écoles, lieux culturels et associatifs dans 80 quartiers défavorisés, les cités éducatives - mesure phare du rapport Borloo sur la politique de la Ville - visent à intensifier la prise en charge scolaire et périscolaire des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans. Les quartiers intégrés dans ce programme bénéficieront de 34 millions d'euros par an attribués par le ministère de la Ville. Les « cités éducatives » bénéficieraient d'un « programme de réussite éducative » renforcé (PRE+) auquel pourrait être affectée une partie de la dotation horaire réservée à la concertation en REP+ ; elles devraient développer les partenariats avec les Cordées de la réussite et les actions de parrainage vers l'emploi. Leur mise en place risque de mettre à mal le cadre national des politiques éducatives et l'équité territoriale, de noyer l'école au sein de l'ensemble des structures et pourrait mettre en péril la liberté pédagogique des enseignant-es.

Expérimentations

En application de la loi « pour une école de la confiance », un projet de décret précise les conditions des expérimentations dans les établissements scolaires.

Le ministre de l'Éducation nationale arrêterait les grandes orientations des travaux de recherches ou des expérimentations, après consultation du CSE. Les recteurs en fixeraient ensuite les déclinaisons territoriales après avis des conseils académiques de l'éducation nationale.

Une convention devrait être conclue entre, d'une part, le DASEN pour les établissements du premier degré ou le chef d'établissement pour le second degré, et, d'autre part, « le responsable de chacune des institutions apportant son concours ». Cette convention serait soumise à l'accord des autorités académiques, « après consultation des équipes pédagogiques concernées ».

Avant d'être soumis à l'autorisation préalable des autorités académiques, les projets d'expérimentation proposés par les écoles et les établissements seraient présentés au conseil d'école ou au conseil pédagogique et décrits dans un document qui comporte notamment un protocole d'évaluation, ce qui est une nouveauté positive. Ce protocole serait annexé au projet d'école ou d'établissement puis adopté par le conseil d'école ou le conseil d'administration.

Jusqu'ici, les textes prévoient que le ministre de l'Éducation nationale cadre uniquement les expérimentations menées dans les établissements expérimentaux. Or, ce texte conférerait un statut unique à l'ensemble des expérimentations. Le risque est grand que les expérimentations soient choisies par le ministre et non localement par les équipes, comme ce peut être le cas aujourd'hui.

Les organisations syndicales ont voté unanimement contre ce texte au Comité technique ministériel du 17 septembre dernier, qui est donc reconvoqué en octobre...



Formation continue

Hors congés !

Le 12 juin 2019 le ministre a présenté au comité technique ministériel (CTM) un décret permettant de rémunérer des actions de formation continue pendant les vacances scolaires et d'imposer jusqu'à cinq jours de formation. L'ensemble des membres du CTM a voté contre ce projet. Face à ce positionnement unanime, alors que l'administration pensait pouvoir convaincre par la promesse d'une rémunération, le ministre a dû convoquer une nouvelle réunion de l'instance. Le 13 juin, la commission mixte paritaire des assemblées n'a pas retenu la proposition du ministre. Cela ne l'a pas empêché de représenter un texte identique. Aucune nouvelle discussion n'a pu être possible alors que son rejet unanime aurait dû le voir modifier. Le ministère tente donc d'imposer son projet.

La FSU rappelle ses exigences d'une formation de qualité à l'heure où un projet de schéma directeur concernant

la formation continue redéfinissant ses finalités et ses contenus a été proposé le 30 août par le ministre. Pour la FSU, la formation doit permettre d'améliorer les compétences professionnelles, de répondre aux demandes des personnels et d'accompagner leurs pratiques.

L'enquête 2018 Talis de l'OCDE montre que le métier d'enseignant-e est un métier de plus en plus complexe. Les attentes de la société, de l'ins-

titution, des familles sont fortes et elles leur demandent d'être des expert-es multi-tâches.

C'est en croisant la recherche et le terrain et en faisant des allers-retours continuels entre les deux, que les enseignants pourront construire de nouvelles réponses.

Cela s'inscrit dans un objectif à long terme, pas sur des périodes de cinq jours imposées pendant les vacances. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Parcoursup : machine à trier

Pour la deuxième année consécutive, l'application *Parcoursup* a traité les vœux d'orientation post-bac des élèves. Le gouvernement est resté sourd aux revendications des personnels, des familles, et même du Défenseur des Droits qui l'a enjoint à rendre publics les algorithmes locaux qui permettent la sélection de jeunes. Dans ces conditions, la session 2018-2019 de *Parcoursup* ne pouvait que confirmer le constat fait l'année dernière : ce n'est pas un outil d'orientation mais bien un outil de sélection. Le gouvernement n'a pas fait le bilan du dysfonctionnement qu'ont vécu des dizaines de milliers de candidat-es, dont les propositions d'affectation post-bac ont été réinitialisées en juin. Au-delà, c'est bien la question de la transparence de cette procédure d'orientation qui se pose.

À paraître : « Histoire de la FSU, dans la cour des grands »

• **Le tome 1 – Histoire de la FSU, une percée flamboyante (1993-1997)**, a rendu compte de la dynamique enclenchée qui a permis à la nouvelle fédération de devenir d'emblée la première organisation syndicale de l'Éducation nationale en 1993, puis de la Fonction publique d'État en 1996 (Raphael Szajnfeld, 2009).

• **Le tome 2 – Histoire de la FSU, dans la cour des grands** explore la période suivante, de 1997 à 2010, du 2^e congrès de Toulouse au 6^e de Lille. Il débute par l'analyse à grands traits du contexte général dans lequel le syndicalisme doit intervenir. Dans cet environnement, la jeune FSU est-elle en mesure de déployer ce syndicalisme de transformation sociale qu'elle cherche à définir? Comment concilie-t-elle l'immédiateté de la réponse syndicale aux attaques contre les services publics et leurs personnels et la perspective d'un autre monde possible? Il commence par analyser la fédération en action, poursuit avec l'étude de son corpus et de sa politique revendicative, pour terminer par les structures syndicales. Il y a évidemment interaction dynamique permanente entre ces trois pôles. Le conseil scientifique de l'Institut, des chercheurs et chercheuses ont apporté leur regard critique et constructif. Sophie Beroud a

accepté d'en rédiger la préface. Alain Dalançon, Josiane Dragoni et Jean-Michel Drevon ont assuré le pilotage de l'équipe constituée d'Anne Feray, Jules Lafontan, Gérard Leidet, Springfield Marin, Raphael Szajnfeld, et l'écriture finale de ce livre. Eugenio Bressan décédé cette année a contribué par un large travail d'archives. Clément Gauthier chercheur (Université Paul Valéry Montpellier 3) nous a fourni un regard extérieur.

L'équipe a voulu une approche honnête, équilibrée, mais sans concessions. Son souhait est que ce retour sur notre propre histoire éclaire la réflexion et alimente le débat. Persuadés que l'histoire est un « laboratoire actif de notre présent » (Rosanvallon) et que « l'avenir a lui aussi son histoire qui reste à rêver et à inventer » (Bantigny).

Édité par Syllepse. Sortie en librairie mi-novembre 2019, vendu en souscription jusqu'au 1^{er} novembre.



Un livre d'actualité : « Une loi pour les retraites »

Il y a un siècle, la France se dotait de sa première législation sur les retraites: la loi d'avril 1910, sur les retraites ouvrières et paysannes. Malgré l'importance de cette loi, on connaît assez peu les très riches débats que cette question provoqua au sein du mouvement ouvrier, aussi bien dans la presse que dans les congrès ou au Palais-Bourbon. Que fallait-il entendre par retraite? Comment devait-elle être financée? Qui devait la percevoir?

Dans ces débats tumultueux, SFIO et CGT sont divisées. Deux positions se confrontent.

Alors qu'aujourd'hui toutes les réformes tentent d'individualiser les charges et les bénéfices de notre système de retraite, cette reformulation est d'une brûlante actualité. Derrière les systèmes de retraite, c'est bel et bien une certaine façon de faire société, de faire République qui est en jeu.

Les auteurs: Gilles Candar, Guy Dreux – Format: 13 × 20,5 – 300 pages.

✂ Bon de commande

Nom ou Organisation

Prénom ou Nom du contact

Adresse

CP Ville

Téléphone Courriel

Livre	Quantité	Prix	Port	Total
Histoire de la FSU, dans la cour des grands (souscription)	12 €	2 €
Une loi pour les retraites	15 €	2 €

Les publications de l'Institut sont à commander en ligne ou en écrivant à

Institut de recherches de la FSU – 104, rue Romain Rolland – 93260 LES LILAS – Tél. : 01 41 63 27 60 – Site Internet : www.institut.fsu.fr

Joindre le chèque de règlement (2 € de frais de port en sus/livre)

Neurosciences et pédagogie : la grande illusion ?



Dossier réalisé par :
Sandrine Charrier, Pierre Garnier,
Matthieu Leiritz, Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Valérie Soumaille.

Les neurosciences ont ouvert un champ sur la connaissance du cerveau humain, mais elles ne peuvent en aucun cas dicter les pratiques pédagogiques.

Apparue dans les années quatre-vingt-dix, la neuropédagogie a émergé de ce qu'elle a considéré comme deux certitudes : la volonté de remettre en cause des méthodes pédagogiques jugées inefficaces et celle de construire des modèles basés sur des preuves de l'imagerie et du laboratoire. À partir des savoirs élaborés par les recherches des neurosciences sur la structure et le fonctionnement du système nerveux, elle prétend produire des préconisations et des recommandations qui entendent augmenter

l'efficacité des apprentissages des élèves. Jean-Michel Blanquer, dès son arrivée au ministère de l'éducation nationale, a accordé de fait une place déterminante à la neuropédagogie, délégitimant les autres champs de la recherche. Sous l'autorité de Stanislas Dehaene, neuroscientifique, professeur au collège de France, le nouveau conseil scientifique de l'éducation nationale (CSEN) préconise les bonnes méthodes, celles qu'il considère comme incontournables puisque conformes au fonctionnement du cerveau. La neuropédagogie devient dans cette optique

...
 seule et unique science de l'éducation. L'histoire de l'élève, son environnement social et culturel, son rapport aux savoirs important peu. Proclamant une certitude scientifique absolue, la neuropédagogie justifie l'imposition de méthodes pédagogiques et d'outils dont le ministère enjoint l'usage : progressions d'apprentissage, évaluations standardisées. Parfois c'est la conception même d'un apprentissage, comme pour la lecture, qui est pensée à la seule aune des savoirs neurologiques et au mépris des travaux menés par d'autres champs de la recherche. En agissant ainsi, les enseignant-es sont considéré-es comme des exécutant-es. Leur professionnalité, leur expertise sont niées. Les neurosciences peuvent éclairer les compétences professionnelles des enseignant-es, contribuer comme l'ensemble des sciences à la construction de leur expertise professionnelle, parfois même sans doute permettre de trancher sur une question particulière. Mais cela ne légitime pas l'existence d'une neuropédagogie qui dicte à la profession ses pratiques, en prétendant être une science globale capable de résoudre toutes les questions posées par les pratiques enseignantes et autorisant la remise en question de la liberté pédagogique. De plus, cet engouement pour la neuropédagogie noue une alliance « technos + neuros » selon l'expression de Philippe Champy (voir page 21) qui n'est pas sans conséquences sur les finalités de l'Éducation nationale quant à la formation du citoyen et de la citoyenne.

Neurosciences : Qu'est-ce que c'est ?



Les neurosciences abordent la description de ce qui fait la conscience de soi et la connexion entre conscient et inconscient.

Les neurosciences désignent la branche des sciences biologiques qui s'intéresse à l'étude du système nerveux, tant du point de vue de sa structure que de son fonctionnement.

Le terme de neurosciences apparaît à la fin des années 1960, mais le système nerveux a été l'objet d'études bien plus anciennes. On trouve les origines de ce qu'on désigne aujourd'hui comme la neurologie et la psychiatrie dans les traités médicaux de l'Égypte ancienne, les écrits des médecins romains, arabo-musulmans puis dans les travaux de Descartes.

L'étude du fonctionnement du système nerveux est véritablement lancée au XVIII^e siècle par la découverte de la bioélectricité. Les liens entre l'activité électrique et le comportement sont observés et décrits par un médecin anglais, Richard Caton en 1875.

Parallèlement, ce sont à la fin du XIX^e siècle, les progrès dans l'optique et la chimie qui permettent de découvrir, grâce à la coloration des coupes du tissu nerveux observées au microscope, la structure et l'organisation des neurones.

Toujours en cette deuxième moitié du XIX^e siècle, l'étude scientifique des patient-es souffrant de lésions cérébrales forme les prémices de

l'étude des fonctions cognitives du système nerveux, future neuropsychologie. La découverte de l'aire de Broca en 1861 est ainsi la première démonstration du rôle du système nerveux dans une fonction dite supérieure, à savoir le langage articulé.

Historiquement, les neurosciences ont donc d'abord émergé comme une branche de la biologie et de la médecine. Avec l'évolution des connaissances et des méthodes scientifiques, la chimie, la psychologie, l'informatique et la physique ont par la suite beaucoup contribué aux progrès de cette discipline. Après la Seconde Guerre mondiale, la cybernétique a été le modèle dominant pour l'étude du cerveau. Avec l'émergence de l'informatique, beaucoup de travaux théoriques montraient comment, avec des opérations logiques basiques, on pouvait résoudre des problèmes complexes. Par analogie, le cerveau a été considéré comme réalisant des opérations logiques du même type que celles mises au point pour les ordinateurs.

Depuis les années 1990, la comparaison ordinateur/cerveau perd de sa force dans la communauté des chercheurs et chercheuses en neurosciences. Elle évolue vers les

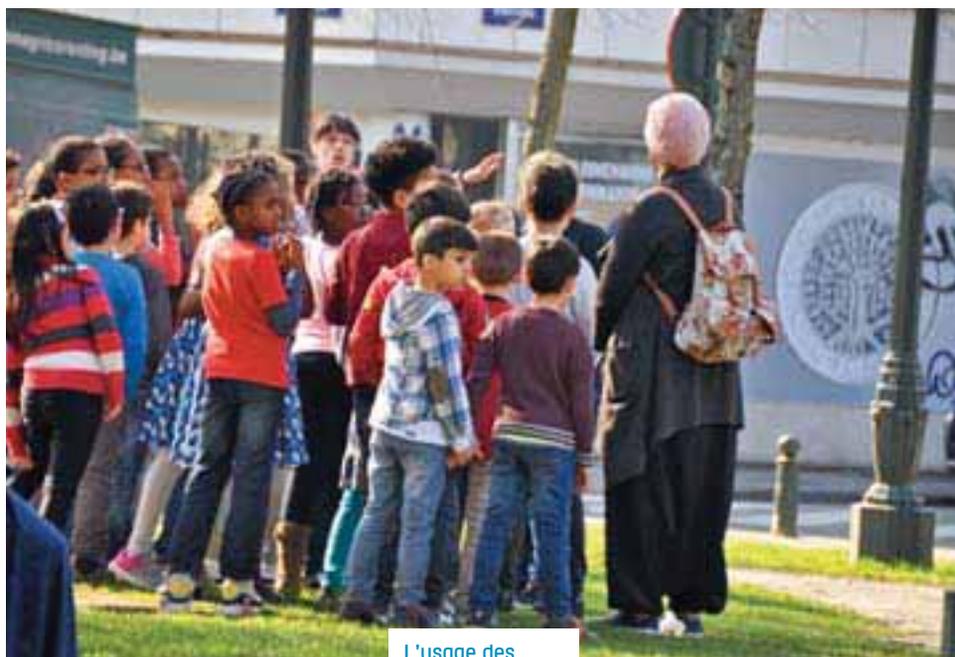
Des applications étendues

Certaines applications des neurosciences cognitives peuvent être employées en économie, finance, marketing, droit ou intelligence artificielle. Citons ici le développement de la neuro-économie qui étudie l'influence des facteurs cognitifs et émotionnels dans les prises de décisions, qu'il s'agisse d'investissement, d'achat, de prise de risque ou de consommation. Des recherches prétendent montrer que certaines décisions dans des domaines censés être rationnels (achats et vente en bourse) seraient souvent liées à de fortes excitations et émotions, mettant en jeu des zones du cerveau associées au plaisir ou à la souffrance. La neuroscience prend ici une tournure idéologique en voulant expliquer les principes de la spéculation libérale comme résultant de fonctionnements biologiques naturels.

concepts de plasticité, d'apprentissage... Renforcées par des techniques toujours plus puissantes (depuis les microélectrodes et les électro-encéphalographies, jusqu'à la caméra à positons et l'IRM fonctionnel) et enrichies de disciplines complémentaires (neurobiologie, neuropsychologie, neurosciences cognitives, physico-chimie, génétique, embryologie...) les neurosciences abordent la description de ce qui fait la conscience de soi et la connexion entre conscient et inconscient.

Aujourd'hui, les disciplines des neurosciences sont regroupées en quatre grandes familles. Les sciences biologiques s'intéressent à l'étude biologique du système nerveux. Les sciences médicales traitent des maladies neuro-dégénératives ou psychiatriques. L'ingénierie et technologie étudient l'interface neuronale. Les sciences cognitives ont, pour sujets majeurs les émotions, la douleur, la vigilance, l'attention, la prise de décisions, la motivation, l'empathie, l'acquisition du langage, la mémoire. ♦

Neurosciences et éducation



L'usage des neurosciences pour déterminer les choix pédagogiques a été porté aux nues par le ministre Jean-Michel Blanquer dès son arrivée.

La question de l'efficacité de l'école est constamment interrogée lors des débats sur les politiques éducatives, dans un contexte de forte demande sociale de réussite scolaire et de volonté politique de réduire les coûts de la dépense publique.

L'usage des neurosciences pour déterminer les choix pédagogiques a été porté aux nues par le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer dès son arrivée. En janvier 2018 il installait un Conseil scientifique dirigé par Stanislas Dehaene, professeur au collège de France et spécialiste de l'application des neurosciences aux questions d'apprentissage. Dans la foulée, dès avril, étaient ainsi publiés quatre circulaires et un livret de synthèse, *Pour enseigner la lecture et l'écriture au CP*.

La « neuropédagogie » faisant le lien entre les neurosciences, la psychologie et la pédagogie s'inscrit dans le courant de « l'evidence-based education », c'est-à-dire l'éducation basée sur des preuves établies en laboratoire. Elle apparaît en 1990 aux États-Unis et est rapidement soutenue par l'Europe et par l'OCDE. Christian Laval, sociologue, dans *Neuropédagogie, le cerveau au centre de l'école* précise l'ambition des neurosciences éducatives : « transfuser la recherche sur le cerveau dans les pratiques de

classe ». La neuropédagogie se présente comme « la seule vraie science de l'éducation », « car le cerveau est le lieu anatomique de l'apprentissage et de la connaissance ». Ses promesses : des « bonnes pratiques » pour diminuer l'échec scolaire et accroître les performances cérébrales, pour une société plus performante.

Or, la transposition des résultats obtenus en laboratoire à la vie réelle néglige le poids social et culturel, ignore les problématiques liées à l'enfance, à l'adolescence, au contexte familial, et la dimension subjective de la construction de la personne.

La sociologue Françoise Lantheaume précise dans la revue de l'Institut de recherches de la FSU, *Regards croisés* n° 25 que « le lien entre pratiques pédagogiques et recherche exige de ne pas considérer la recherche en éducation comme simple outil au service des politiques publiques à court terme, ni comme le vecteur d'approches désocialisées et décontextualisées », « qu'il n'existe pas de "bonnes pratiques" universelles en éducation », « mais il existe des résultats scientifiques qui dans leur diversité peuvent nourrir de façon critique la réflexion et les pratiques pédagogiques ». ♦

Le conseil scientifique de l'Éducation nationale

Jean-Michel Blanquer a installé en janvier 2018 un Conseil scientifique de l'Éducation nationale présidé par Stanislas Dehaene, spécialiste des neurosciences.

Il avait annoncé en novembre 2017 que ce conseil serait composé de « chercheurs venus de différentes sciences ». Or la moitié de ses 22 membres est issue des sciences cognitives, tandis que les chercheurs en didactiques disciplinaires, sociologie des apprentissages ou les acteurs et actrices de l'école en sont absent-es. L'apport de ces champs de recherche est pourtant fondamental pour identifier les déterminants des inégalités scolaires et agir contre eux. Chargé de formuler des recommandations pour « choisir les manuels » et revoir le contenu des formations enseignantes, il travaille également sur l'évaluation (en concevant des tests ou des quiz) et l'inclusion (en proposant une adaptation des examens et des pédagogies pour les enfants porteurs de handicap).

Loin de ces recommandations qui ressemblent fort à des recettes clés en main laissant penser qu'il existe une méthode infaillible, c'est de formation et d'allers et retours entre toute la recherche et le terrain dont les enseignant-es ont besoin. Les élèves ne sont pas des cerveaux dans des laboratoires.

Pour Philippe Champy, « ce conseil sert de porte-voix auprès des médias et du public pour légitimer la prise de pouvoir technocratique ». (voir interview page 21).



© B. WILDMAN

Neurosciences et pratiques



© B. WILDMAN

À l'école, les professeurs découvrent que, la plupart du temps, les neurosciences valident des modèles construits par la psychologie cognitive, dont les connaissances sont déjà intégrées aux démarches pédagogiques.

Ces modèles peuvent concerner la mémoire, le raisonnement ou la métacognition, et bien sûr le calcul ou la lecture. « *Ce ne sont pas les neurosciences qui inquiètent* », écrit Roland Goigoux, de l'université Clermont Auvergne, « *mais les modalités de gouvernance du système scolaire qu'elles pourraient servir à cautionner.* » Le regain d'intérêt pour les « sciences cognitives », champ dans lequel s'inscrivent les neurosciences, ouvrira certainement des voies nouvelles, et c'est tant mieux.

Ainsi, pour Olivier Houdé, qui dirige le laboratoire LaPsyDE du CNRS, l'inhibition est nécessaire à l'apprentissage. Il a mis en valeur la fonction d'arbitrage capable d'interrompre des automatismes pour activer celui d'une pensée plus réfléchie. Cette découverte renvoie

Les neurosciences ont aussi contribué à déconstruire l'idée que tout se jouerait avant un âge donné. Le cerveau est plastique et se transforme sans cesse.

à une préoccupation pédagogique forte et très actuelle : comment aider les élèves à passer de l'immédiateté de la réponse à la réflexion ? Un éclairage pour se dire qu'il est important d'apprendre à acquérir des automatismes certes, mais aussi à les inhiber dans certaines situations.

Les neurosciences ont aussi contribué à déconstruire l'idée que tout se jouerait avant un âge donné. Le cerveau est plastique et se transforme sans cesse. Rien n'est donc jamais totalement joué d'avance en ce qui concerne les apprentissages. L'affirmation de la plasticité cérébrale n'aura guère d'impact social sans la volonté politique d'une école de l'égalité, celle du « tous capables ». À défaut de quoi, on pourrait croire que la réussite scolaire s'inscrit dans un destin biologique de l'individu et pourrait se résumer dans l'épanouissement individuel de chaque enfant.

Mais les neurosciences ne peuvent en aucun cas dicter les pratiques pédagogiques. Ce pas, le ministre

Numérique et apprentissages

Dans « *Les neurosciences en éducation. Mythes et réalités* » (Ed. Retz) des chercheurs et chercheuses s'appuient sur des travaux de recherche pour examiner de manière critique un ensemble d'affirmations régulièrement exprimées dans le champ de l'éducation. Au contact des écrans notre cerveau et notre façon d'apprendre se transforment-ils ? Les activités face aux écrans ne modifient ni les structures cérébrales, ni les processus mentaux : « *La question de l'impact cérébral des technologies numériques est un écran de fumée détournant l'attention de la question plus subtile de l'intégration de ces technologies pour les apprentissages et dans la salle de classe. Les écrans ne transforment pas notre cerveau mais notre accès et notre rapport à la connaissance* ».

l'a pourtant franchi en voulant imposer une approche de l'apprentissage de la lecture exclusivement syllabique.

Stanislas Dehaene affirme que la science de la lecture est solide et que les principes pédagogiques qui en découlent sont bien connus. Une telle certitude est abusive : elle balaye la réalité d'affirmations scientifiques diverses parfois contradictoires. Aux recherches de consensus qui avaient caractérisé les années 2000-2010, se substitue un monopole de la pensée scientifique incapable de prendre en compte la globalité de la question. Comme si les enseignants pouvaient faire de leur classe un laboratoire et devaient oublier qu'enseigner n'est pas une science, mais une pratique sociale dont l'exercice est très complexe. Autre dada de la période : la pédagogie Montessori serait validée par les neurosciences. « *C'est un abus de langage* », explique Édouard Gentaz, de l'université de Genève. « *Seules quelques études comportementales issues de la psychologie et aucune en neurosciences montrent les bénéfices de cette pédagogie (...)* ». ♦

« Un bureau des méthodes ministériel » »

Que révèle la référence systématique aux neurosciences dans la politique du ministère de l'EN ?

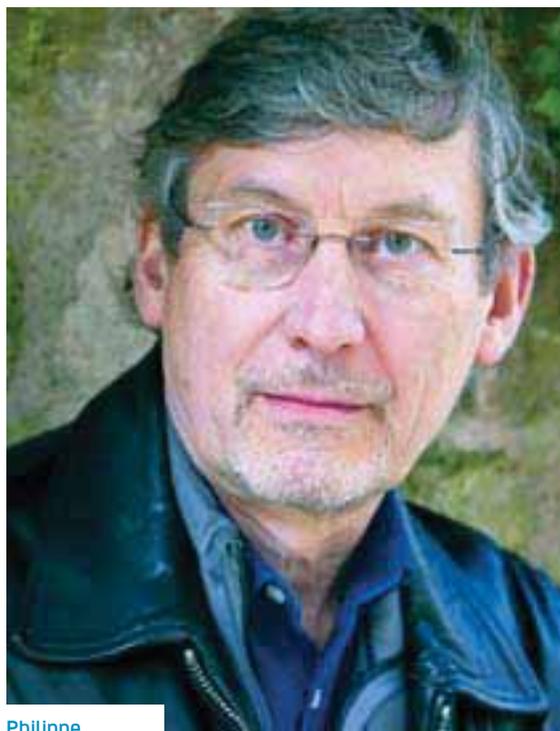
Cela révèle une prise de pouvoir de certains chercheurs et de certains types de recherche non représentatifs de la diversité de la communauté scientifique. Leurs approches et leurs discours laissent dans l'ombre les acquis de nombreux domaines de la recherche en éducation qui ne plaisent pas aux hauts technocrates néo-libéraux à la tête du ministère aujourd'hui. L'alliance « technos + neuros » veut imposer comme seules légitimes les approches neurobiologiques et les méthodes d'expérimentation issues du champ biomédical. Elle entretient un climat scientifique malsain, dogmatique, qui se double de dirigisme et d'hypercentralisation, dans lequel les débats pédagogiques et didactiques sont censés être définitivement tranchés d'en haut.

En quoi cette orientation rogne-t-elle le pouvoir d'agir des enseignants ?

Quand le ministre lui-même signe des recommandations pédagogiques détaillées sur les acquisitions en maternelle et un livret orange de plus de 130 pages sur le lire-écrire au CP, il s'arroge le droit d'intervenir de façon régalienne sur les pratiques enseignantes. C'est une façon de contester la liberté pédagogique des enseignants, leur pouvoir de définir ensemble, avec l'appui des chercheurs, des formateurs, des auteurs et éditeurs scolaires, les pratiques et les outils de leur exercice professionnel. C'est déclarer sans valeur les savoirs expérientiels accumulés depuis des décennies par les enseignants, et vouloir les transformer en exécutants d'un bureau des méthodes ministériel.

Quel rôle a le conseil scientifique dans cette perspective ?

Il sert d'auteur-fantôme au ministre, de porte-voix auprès des médias et



Philippe Champy, ancien directeur de l'INRP et ancien directeur des éditions Retz. Vers une nouvelle guerre scolaire aux Éditions La Découverte.

du public parental pour légitimer la prise de pouvoir technocratique. Il dramatise la situation avec des évaluations en partie hors sol pour mieux ensuite justifier son interventionnisme, sa volonté de labelliser les ressources pédagogiques, et aussi son OPA sur les crédits de recherche destinés aux expérimentations pédagogiques.

Heureusement, beaucoup de neuroscientifiques et de chercheurs en sciences cognitives ne sont pas favorables à une telle instrumentalisation !

Comment les enseignants peuvent-ils résister ?

En faisant un travail commun de synthèse sur les apports pratiques des recherches en éducation dans tous les domaines ; en réfléchissant aux croyances sur lesquelles la propagande « neuro » s'appuie pour circonscrire les débats dans des limites « emprisonnantes » ; en luttant collectivement contre tous les abus de pouvoir hiérarchiques qui rabotent leur liberté pédagogique. ♦

Neurosciences : de la recherche à l'école, expériences internationales



La Brain Gym est relativement répandue en Grande-Bretagne : 82 % des enseignants anglais disent y avoir été confrontés dans leur école.

La promotion des neurosciences dans l'éducation aussi appelée la neuroéducation ne relève pas d'une spécificité française. D'autres pays ont déjà intégré les neurosciences dans leurs curriculums scolaires, avec plus ou moins de réussite...

La Brain Gym, kinésiologie éducative en français, mise au point à partir des années soixante par un couple d'éducateurs américains Paul et Gail Dennison, est composée de 26 exercices qui favoriseraient la concentration, la mémoire, les compétences académiques, ou encore les capacités organisatrices.

Présente dans 87 pays, la Brain Gym est relativement répandue en Grande-Bretagne : 82 % des enseignants anglais disent y avoir été confrontés dans leur école, et 55 % l'ont utilisée ou l'utilisent toujours. Bien que sans réelles vérifications scientifiques de son efficacité à l'heure actuelle et avec des fondements basés sur des neuromythes (la latéralité - l'existence d'un « cerveau droit » et d'un « cerveau gauche » - fait partie des fondements du Braingym), on ne peut que constater l'engouement pour cette méthode dans les pays anglo-saxons.

Avec bien entendu des intérêts commerciaux cachés derrière cette méthode et les méthodes apparentées, à savoir des formations payantes pour les enseignant-es sou-

haitant utiliser la méthode notamment. Il faut espérer que la France ne tombe pas dans les travers de l'adoption de telles techniques non validées scientifiquement.

Les neurosciences pourront-elles améliorer les pratiques, par exemple dans la prise en charge de la dyslexie ? Des neuroscientifiques ont montré que la dyslexie est causée par des particularités cérébrales :

(voir notamment les articles de Michel Habib, neurologue et professeur à l'université d'Aix en Provence). La véritable caractéristique de la dyslexie concerne paradoxalement non pas la lecture mais la discrimination sonore des mots, les sons proches (p/b, g/c, f/v, ch/j) sont imparfaitement différenciés.

Il s'agit donc d'en tirer les conséquences pédagogiques. Pour autant cela ne légitime pas qu'une telle information puisse déterminer une approche méthodologique de la lecture. En 2013, aux États-Unis, une étude concernant plus de 1 000 enfants des écoles du Massachusetts a pointé l'intérêt d'interventions précoces afin de résoudre les troubles phonologiques rencontrés par les enfants dyslexiques, y compris pour les enseignant-es concernées. Ainsi, pour les enfants ayant du mal à discriminer les sons proches, le fait que l'enseignant-e augmente le temps de transition entre certains sons peut améliorer de façon significative leur compréhension par les enfants. ♦

Programmes neurosciences en Europe

Dans de nombreux pays dont la France, la recherche en neuroscience est dynamique et foisonnante. Les progrès techniques accompagnent les progrès réalisés dans ce domaine. L'utilisation de l'imagerie par résonance magnétique fonctionnelle (IRMf) qui permet de visualiser, de manière indirecte, l'activité cérébrale, est au cœur de nombreuses publications sur ces sujets mais pas seulement. À côté des techniques d'exploration du cerveau, on voit se développer des techniques de modification du fonctionnement cérébral : stimulations électriques et magnétiques transcrâniennes... La stimulation cérébrale profonde a montré par exemple des résultats probants pour certaines maladies neurologiques comme l'épilepsie. Ces méthodes pourraient aussi être utilisées pour traiter certaines addictions. En 2014, l'équipe du professeur Lüscher de l'Université de Genève a réussi à faire disparaître, chez les souris, un comportement lié à l'addiction à la cocaïne par ces techniques notamment*.

Mais toutes ces techniques, d'exploration ou de modification, doivent amener à une réflexion éthique et à la prudence quant à l'interprétation des résultats. Comme le souligne une publication de l'INSERM sur la neuroéthique : « Les dérives dans l'interprétation de l'imagerie cérébrale ne sont pas rares. D'autant plus que pour un public non averti, les images colorées du cerveau sont fascinantes et peuvent apparaître comme une preuve scientifique "objective" ». Attention aux finalités de ces recherches : ne sombrons pas dans les mirages du transhumanisme !

*<https://science.sciencemag.org/content/347/6222/659>

Emmanuel Sander : « Pour un recherche en prise avec le terrain »

Emmanuel Sander est Professeur à la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation à l'Université de Genève. Il est co-auteur de *Les Neurosciences en Éducation, mythes et réalités*, Éd. Retz, 2018.

Qu'est-ce que les neuromythes ? Comment se construisent-ils ?

Un neuromythe tient pour établies scientifiquement, par le biais d'observations d'activités neuronales, des caractéristiques supposées du cerveau et de la psychologie humaine. Il se différencie d'une controverse scientifique par le fait que dans le cas d'un neuromythe les auteurs des travaux cités ne se reconnaissent pas dans les conclusions tirées de leurs recherches : il s'agit de généralisations abusives, voire d'extrapolations fantaisistes. Plusieurs facteurs concourent à la construction des neuromythes.

D'une part, de fortes attentes sociétales dans le domaine de l'éducation, conjuguées à un sentiment d'échec et d'urgence, abaissent la vigilance critique.

Ensuite, les neuromythes sont séduisants car, faisant écho au sens commun, ils donnent le sentiment que la science rencontre l'intuition. Également, ils bénéficient indûment de l'enthousiasme communicatif d'une communauté de chercheurs en neurosciences qui vit l'enivrante expérience de repousser les frontières du défi de se comprendre soi-même et produit des résultats scientifiques spectaculaires, fruits de technologies innovantes. Enfin, la fascination exercée par les neurosciences rend crédule et conduit à ce que toute considération appuyée sur des résultats de travaux en neurosciences se trouve auréolée de rigueur scientifique : il a même été montré que le simple fait d'accompagner un texte d'une image de cerveau augmente la propension à adhérer à une affirmation comportant pourtant des erreurs de logique évidentes.

Parmi les neuromythes les plus répandus, on peut citer « À chacun son style d'apprentissage » selon lequel certaines personnes seraient « visuelles », d'autres « auditives », d'autres encore « kinesthésiques »

et bénéficieraient particulièrement d'un apprentissage centré sur leur modalité sensorielle de prédilection. En fait, les études expérimentales aboutissent à la conclusion inverse et montrent une supériorité des apprentissages qui reposent sur la sollicitation de plusieurs modalités sensorielles.

La théorie des intelligences multiples affirme qu'il existerait un nombre précis d'intelligences relativement indépendantes les unes des autres ; là encore, les investigations précises de la validité de cette théorie vont à l'inverse et montrent de fortes dépendances, ce qui questionne la pertinence même des domaines distincts d'intelligences identifiés.

Quant au mythe de « tout se joue avant tel âge » (3 ans pour certains, 4 ans pour d'autres, etc.), les recherches montrent que la réalité est bien plus complexe car le cerveau se développe de manière si diversifiée qu'une affirmation aussi générale est dénuée de sens ; il a aussi été montré que des apprentissages sophistiqués sont possibles à des âges avancés. Et un IRM, aussi informatif qu'il soit sur le plan de l'identification de structures cérébrales et du fonctionnement neuronal et apportant un éclairage complémentaire, n'est pas pour autant moins sujet à interprétation que les données issues, par exemple, de l'observation des comportements.

Selon vous, d'où vient l'engouement actuel des politiques pour les neurosciences ?

Les neurosciences bénéficient d'être une science en fort développement et aux résultats apparemment spectaculaires. En s'appuyant sur elles, les politiques peuvent espérer avoir trouvé une boussole qui les aide à prendre des chemins à moindre teneur idéologique et plus fondés sur les travaux scientifiques.

En termes d'image, ils peuvent aussi



© IRM

prétendre à bénéficier de l'aura des neurosciences, et donner d'eux-mêmes l'image de personnes désireuses à la fois de s'appuyer sur la recherche et sur l'innovation. Si les neurosciences donnaient à elles seules toute la panoplie des réponses aux questions que l'on peut se poser en éducation, il y aurait d'ailleurs de quoi s'en féliciter !

Quels sont les risques ou les limites de cette orientation ?

On peut identifier deux risques principaux. Le premier est que des chercheurs relativement déconnectés des questions scolaires se voient attribuer des missions au-delà de leur champ de compétence, qui aboutissent à des injonctions plus ou moins feutrées du politique pour que le corps enseignant transpose en situation de classe des méthodes qui restent surtout éprouvées dans le cadre du laboratoire et pour lesquelles un travail de transition vers la classe resterait largement à mener, fondé sur une coopération étroite entre les chercheurs, les enseignants et les formateurs.

Le second risque est celui d'un effet boomerang. En effet, lorsqu'ils sont démythifiés, les neuromythes incitent au rejet tout entier des idées qu'ils portent et poussent à répondre à l'exagération qu'ils constituent par l'exclusion en bloc de toutes les neurosciences.

D'où l'importance d'initier de nouveaux modes d'alliance entre la recherche et le terrain pour que la recherche avance en prise avec le terrain, et que la culture du terrain se développe dans le cadre de cette alliance, afin d'éviter de tomber dans les pièges de la fascination comme du rejet des neurosciences, tout en contribuant au développement de méthodes pédagogiques innovantes intégrant dans des activités de classe les retombées plus fines qui se dégagent de ces travaux. ♦

Un travail de transition vers la classe resterait largement à mener, fondé sur une coopération entre chercheurs, enseignants et formateurs.



Catastrophes naturelles

Cette maison qui brûle

« **N**otre maison brûle et nous regardons ailleurs », déclarait en 2002 Jacques Chirac à propos du climat. Cet été la forêt a brûlé, partout dans le monde, et cela s'est vu. Forêt amazonienne, sibérienne, savane africaine en feu. Puis incendies en Indonésie. Des événements parmi d'autres, qui contribuent à la production de gaz à effet de serre (GES) c'est-à-dire au réchauffement de la planète. Avec des conséquences environnementales, mais aussi sociales.

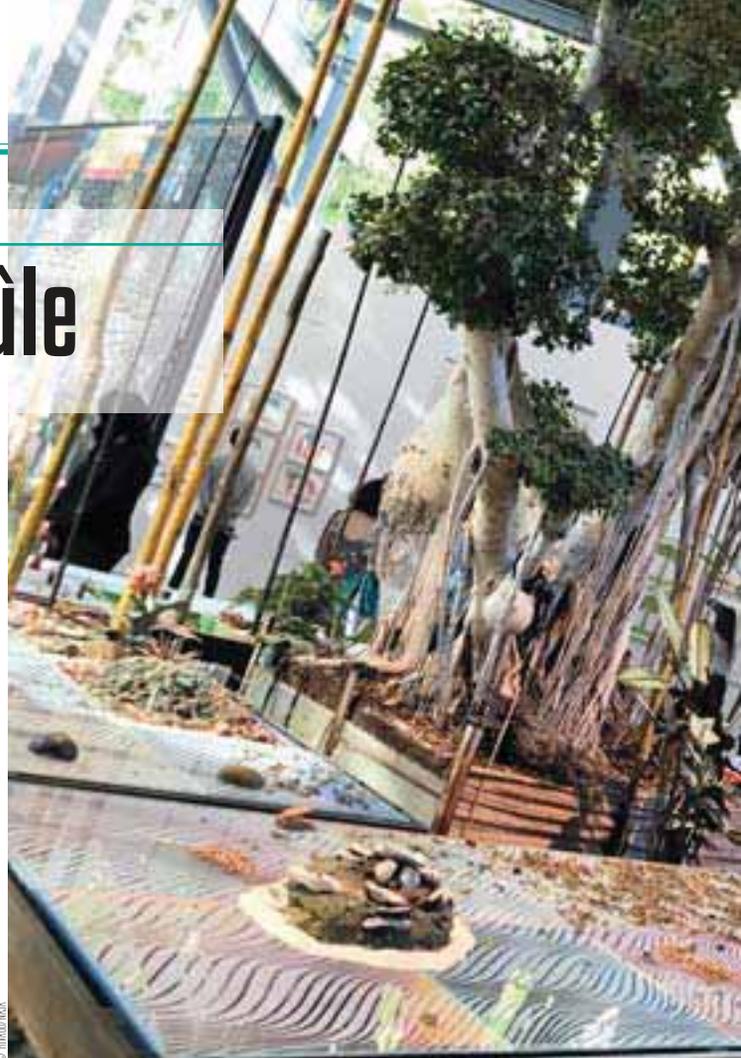
La situation de l'Amazonie illustre la mise à mal d'un écosystème dont l'équilibre est fragile. Au Brésil, que des feux grignotent inexorablement la plus grande forêt tropicale du monde n'est pas une nouveauté. Mais l'arrivée au pouvoir de Jair Bolsonaro qui ne considère plus l'Amazonie comme un territoire à protéger mais à exploiter, a lâché les appétits de prédateurs qui déforestent à tout va, quatre fois plus en juillet 2019 qu'en 2018

selon l'Institut national de recherche spatiale (INPE).

Les arbres sont abattus au bulldozer, sans discernement, puis le reste de la végétation est brûlé pour libérer des espaces dédiés au pâturage ou à la culture du soja en particulier. Percer des mines et des carrières, construire des autoroutes et des centrales hydro-électriques, servir les intérêts d'orpailleurs, de producteurs de bois et de propriétaires terriens justifient aussi ces défrichements et mises à feu.

Les feux d'agriculteurs

Mais tous les feux ne se valent pas. Depuis des années, au Brésil, les cerrado, la savane en Amérique du Sud, sont incendiés pour être régénérés. Rien à voir avec les feux de Sibérie liés au réchauffement climatique. Rien à voir en termes de conséquences avec la destruction par le feu des arbres de la forêt primaire



© FORTMAGNA

amazonienne, qui ne sont pas adaptés aux incendies, comme peuvent l'être leurs congénères méditerranéens par exemple, et sont définitivement détruits, ainsi que leurs graines.

À ne pas confondre non plus avec la portée des feux allumés en Afrique par les agriculteurs afin de préparer leurs

terres avant la saison des pluies, brûlis pratiqué depuis des lustres, qui permet à la fois de nettoyer les sols et de les enrichir grâce à la combustion de la biomasse. Le carbone émis par ces feux de savane plus ou moins arborée, est stocké par la végétalisation qui s'en suit, ce qui n'est pas le cas lorsqu'on détruit des forêts pour les remplacer par des prairies ou des cultures.

Les arbres « puits de carbone »

Car le rôle des arbres comme « puits de carbone », qui absorbent le principal ingrédient du gaz à effet de serre que constitue le CO₂, est essentiel pour limiter le réchauffement climatique. Tout comme leur rôle dans le cycle de l'eau, beaucoup d'eau s'évaporant des arbres et formant des nuages qui se déversent en pluie.

Détruire une forêt conduit à limiter les précipitations, à assécher les sols, à s'exposer à

Sommet de la Terre : déception à l'ONU



Le Sommet de la terre qui s'est tenu le 23 septembre pendant l'assemblée Générale des Nations Unies a déçu les attentes des défenseurs de l'environnement. Malgré l'appel du secrétaire général Antonio Guterres à « des plans concrets réalistes et non pas des discours », les représentants des États, particulièrement les plus pollués, sont restés dans le vague alors que l'on attendait d'eux qu'ils augmentent leurs efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les États membres de l'Union européenne, malgré la pression de la France et de l'Allemagne, n'avaient pu se mettre d'accord au préalable. Le Canada, l'Australie, le Brésil et l'Afrique du Sud n'étaient même pas présents. La Chine s'en est tenue aux accords de Paris, la Russie et les États-Unis ont tourné le dos, l'Inde s'est contenté d'annonces sur les énergies renouvelables. En revanche 64 pays, dont le Chili et l'Argentine, ont pris des engagements de réduction accrue. Mais ils ne pèsent que 3,8 % des émissions mondiales.

© THE NETHERLANDS



La « complicité » avec les arbres des peuples amazoniens est l'objet de l'exposition *Nous les arbres* à la Fondation Cartier à Paris. L'installation et les tableaux sont de l'artiste brésilien Luiz Zerbini.

plus d'incendies encore... et à réchauffer la planète! Brûler une forêt tropicale revient à la fois à produire le carbone émis par l'incendie lui-même, mais aussi à libérer celui que les arbres emprisonnent. À elles seules, les forêts amazoniennes non encore défrichées absorbent environ 15 % du CO₂ mondial. Autres « puits de carbone », les océans qui séquestrent pour leur part environ 30 % du CO₂ mais voient leur « travail » rendu plus difficile par leur propre réchauffement. De fait, le gaz à effet de serre stagne de plus en plus dans l'atmosphère, ce qui accentue d'autant le réchauffement de la planète. Forêts savanisées

et océans réchauffés peinent de plus en plus à jouer leur rôle de régulateurs et retienent de moins en moins le CO₂ qui contribue au réchauffement de la planète, des océans et des forêts. Cercle vicieux.

La principale préoccupation des Français

Enfin, les incendies de septembre en Indonésie en disent un peu plus sur les effets du changement climatique. Si par le passé, comme en Amazonie, les forêts ont pu y être dévastées par la main de l'homme pour les remplacer par des plantations, les causes sont aujourd'hui bien différentes. Comme cela a pu être le cas au Portugal, en Alaska ou même en France, c'est la météo qui semble être un des premiers facteurs de déclenchement des feux indonésiens, dans des contextes de sécheresses de forte intensité. « Un effet accélérateur du change-

Les chercheurs mobilisés

Directement questionnés dans leur travail, les chercheur-es sont particulièrement mobilisé-es.

• Philippe Ciais, du Laboratoire des Science du Climat et de l'Environnement du CEA, observe que « ce qui est nouveau est une forte augmentation des incendies sur les forêts tropicales humides en Amazonie, dans la région où se produit la déforestation. » Le chercheur distingue « la déforestation, qui est souvent irréversible dans ces régions car l'usage des sols est souvent déterminé par des facteurs socio-économiques, comme production de cultures et élevage; et la dégradation qui est liée à des coupes sélectives de certains arbres, et est plus réversible car les forêts peuvent repousser. »

• Hervé Le Boulter, de France Nature Environnement, a déclaré pour France Inter concernant l'accumulation des incendies de cet été: « au global, il me semble qu'on a cette année des augmentations de surfaces brûlées, donc des augmentations de rejets de dioxyde de carbone dans l'atmosphère. Et il me semble que c'est lié à l'effet accélérateur du changement climatique. » La cause des incendies est-elle la déforestation? Pour ce scientifique, « il est un peu tôt pour conclure qu'on serait dans une phase d'inversion des engagements, en particulier ceux pris à la COP21 de Paris, de réduction de la déforestation ».

• Hervé Théry, géographe au CNRS dessine des perspectives positives: « En théorie, si on a beaucoup d'argent et de temps, on peut arriver à recréer une forêt tropicale assez riche en biodiversité » fait-il remarquer dans les colonnes de Télérama. « Quand elle s'est implantée au Brésil, la marque Peugeot, en association avec l'ONF, a racheté un domaine de 9 000 hectares de forêt, dont 2 000 avaient été défrichés. Après quarante ans, deux millions d'arbres plantés et 10 millions de dollars investis, le résultat est intéressant. » Mais de tels investissements sont rares.

Autres pistes évoquées par Philippe Ciais: « légiférer au niveau national pour protéger les surfaces forestières comme c'était le cas auparavant par exemple au Brésil. Il est aussi possible d'intensifier la production agricole afin de limiter la surface des terres utilisées pour l'agriculture. »

ment climatique » pour Hervé le Boulter, de France Nature Environnement.

« Fractures françaises » l'enquête annuelle du journal le Monde, réalisée depuis 2013 par Ipsos Sopra-Steria, montre que l'environnement devient un enjeu essentiel, la principale préoccupation des Français. Ce qui n'avait jamais été le cas jusqu'ici. Les causes de ce renversement spectaculaire sont clairement identifiées. « Les Français ont cessé d'être des spectateurs lointains des effets du changement climatique (ouragans, fonte des glaces, etc.) et les perçoivent di-

rectement: canicules, variations brutales des températures tout au long de l'année, pollution dans les grandes villes, effondrement de la biodiversité, conséquences sur la santé... » analyse le journal.

Suite à la déception éprouvée au Sommet de la Terre, Greta Thunberg a décidé de déposer avec 16 jeunes de 8 à 17 ans une plainte pour « inaction climatique » contre cinq pays pollueurs sur la base de la convention de l'ONU sur les droits de l'enfant. Une manière de faire pression face à la surdité des gouvernements. ♦

Pierre Garnier

Manifester

Avec son appareil photo, Paul Baudon s'est attaché à suivre de samedi en samedi les manifestations des gilets jaunes à Toulouse. Son objectif a fixé la violence des confrontations avec les forces de l'ordre, issue systématique de ces révoltes de rue. Des images que rien ne distingue de scènes de guerre. Où la fumée des lacrymogènes confère un halo graphique aux silhouettes. Le jeune photographe est également allé à la rencontre des victimes de ces violences et a scénarisé les armes utilisées par les policiers. Armes policières versus révolte dans la rue est le point de vue choisi pour documenter un long conflit qui a suscité quelque 860 signalements, comptabilisés par le journaliste David Dufresne. Et renvoie la mémoire vers d'autres manifestations de rue récentes, de Hong Kong au Soudan, où à chaque fois les citoyens sont confrontés aux forces de l'ordre, police ou armée. Intitulé *Manifester*, ce travail est exposé à la maison de l'image documentaire (MID) du 4 octobre au 4 janvier 2020 à Sète. Lauréat 2019 de l'ETPA, école de formation à la photographie basée à Toulouse, Paul Baudon confrontera ses images au regard et à la réflexion du public et des professionnels. La MID, qui a ouvert ses portes à Sète en 2011, est animée par l'association *Cétavoir*, organisatrice du désormais célèbre festival *Images Singulières*, qui en a fait un lieu reconnu d'exposition, de rencontres et de réflexion autour de la photographie de style documentaire.



Les folies d'Alex

César 2019 du meilleur acteur pour son film *Guy*, Alex Lutz, réalisateur, auteur, metteur en scène, fait son retour sur scène aux Folies Bergères. Son premier spectacle, qui lui a valu un Molière, se finissait sur une imitation plus que convaincante d'un cavalier en selle. Dans son *Nouveau Spectacle*, le cheval, Nilo, étalon lusitanien, est sur scène. Comédien de talent, Alex Lutz se faufile de personnage en personnage, multiplie les identités, et transmet sa joie de vivre avec élégance et surprise. Du 23 octobre au 26 janvier 2020 aux Folies Bergères puis en tournée en France.



Degas en numérique

Le peintre Edgar Degas (1834-1917) possède désormais un catalogue numérique. Cette idée originale, c'est Michel Schulman, ancien journaliste de Radio France International, qui l'a eue. L'expert en peintures du XIX^e siècle a décidé d'allier sa passion et la technologie.

Le site *degas-catalogue.com*, lancé en septembre, est gratuit et bilingue. Le format choisi apporte également la possibilité d'éventuelles mises à jour. Malgré l'impasse sur le travail de sculpteur de l'artiste, le catalogue répertorie 1 900 œuvres, auxquelles le moteur de recherche permet d'accéder facilement, et chacune a une fiche d'information extrêmement détaillée.



Arts de la rue en Camargue

Carrément à l'Ouest, festival des arts de la rue en Camargue, témoigne de la diversité et de la richesse des arts en espace public, autour de la poésie, la chanson, la musique et la danse. Il est



organisé par la compagnie du Citron jaune, connue pour ses manifestations délirantes et très scénographiées. Cette année, le festival revient le 5 octobre pour une onzième édition sur le thème de la découverte de l'autre, avec 6 spectacles gratuits dans les rues de Port-Saint-Louis-du-Rhône (13). En guise de préambule, M. Robert, ancien maître d'hôtel, promènera sa vache ID dans les rues de la ville du 2 octobre au samedi en contant sa reconversion en « Macadam Vacher » avec humour.

Spectacle électro-conté Gare de l'Est



Performance électro-contée inspirée de la fameuse pièce d'Henrik Ibsen, *Peer Gynt*, *FAKE* est un voyage entre réalité et fiction, entre vérité et mensonge. Équipés de casques audio, les spectateurs sont invités à se déplacer dans la Gare de l'Est à Paris, pour suivre la voix d'un conteur disant librement la pièce. La musique, composée en live par Wilfried Wendling, délivre des sons électroniques au rythme du déplacement des spectateurs. Elle est accompagnée des instruments de Julien Desprez, Louis Laurain, les Musiciens de l'ONDIF... Cette déambulation inédite de La Muse en Circuit, centre national de création musicale, et de La Compagnie du Cercle, peut accueillir un nombre illimité de participants. L'aventure démarre du Hall Saint-Martin tous les jeudis d'octobre à 20 heures.

Premier film d'Hafsia Herzi

Hafsia Herzi signe son premier long-métrage, *Tu mérites un amour*, qui montre combien une femme peut se perdre après une rupture amoureuse. La protagoniste de *La Graine et le Mulet* (Abdellatif Kechiche) réalise un film « autofinancé », produit avec son argent, et joué par des amis, des rencontres, et même l'équipe technique du film. Hafsia Herzi dirige et joue elle-même le rôle principal. Ses dialogues, crus, sans tabou, adaptés à la personnalité des acteurs, semblent souvent improvisés tant leur réalisme est frappant. Elle a envoyé son film au festival de Cannes 2019, qui l'a sélectionné pour la semaine internationale de la critique. La jeune femme poursuit l'expérience de réalisatrice avec *Bonne mère*, un film sur l'amour maternel qui sortira l'an prochain.



Arts numériques, quatrième biennale

Le genre humain est-il amené à disparaître ? C'est en posant cette question que la 4^e édition de la Biennale des arts numériques Némo étend ses événements dans 40 villes d'Île-de-France du 3 octobre au 9 février 2020.

Alors qu'il s'imisce partout dans notre quotidien, voire dans notre intimité, le numérique inquiète toujours. C'est qu'en parallèle est sous-tendue l'idée de l'éjection programmée de l'humain dans la réalisation de nombreuses tâches.

La question posée par la 4^e Biennale Némo va encore plus loin : *Le genre humain est-il amené à disparaître : feu le genre humain ?* Pour nourrir la question, le fondateur et directeur artistique de la manifestation Gilles Alvarez propose des points de vue artistiques sur ces nouvelles technologies, en particulier les NBIC (nanotechnologies, biotechnologies, informatique et sciences cognitives).

Toute la région francilienne

Le rendez-vous des arts numériques s'étend, comme la toile internet, dans 40 villes en Île-de-France, et pendant cinq mois. Avec pour serveur central le Cent-Quatre-Paris, rue Curial, d'où est désormais pilotée la manifestation. Une saison particulière pour Némo qui achève un premier cycle, la Biennale suivante prendra une tout autre tournure en 2021.

Mais en cet automne 2019, la Biennale renoue avec la formule qui l'a lancée : l'art contemporain numérique, le spectacle vivant en prise avec les nouvelles technologies, la création dans l'espace public et dans les lieux patrimoniaux, les rapports entre les arts et les sciences, les enjeux sociétaux du numérique. « *Il y sera question de l'omniprésent concept "d'intelligence artificielle" (un oxymore?), de l'apprentissage exponentiel des machines, des réalités augmentées et virtuelles appliquées à la vie quotidienne, de la "main invisible" des datas, de l'homme "augmenté" et de toutes ses qualités et fonctions*



Une installation vidéo de Justine Emard, Co(AU)xistence.

qui dans le même élan seront diminuées, de la Singularité qui nous est promise, du post-humanisme, du transhumanisme et du post-anthropocène », précisent les commissaires Gilles Alvarez et José-Manuel Gonçalves, directeur du Cent-Quatre-Paris.

Quatre-vingts événements

Un programme dense composé de 80 événements, qui débute en musique, le 3 octobre au Trianon, où les œuvres numériques et robotiques proposent d'explorer le monde après la disparition du

genre humain, interrogent ce qu'est l'humanité, qui fait se côtoyer le jamais vu et le jamais entendu... *Jusqu'ici tout va bien ?* l'exposition principale de la Biennale, invite « à se projeter dans un autre monde, un monde où le dernier être humain s'en est allé en oubliant d'éteindre la lumière », expliquent les deux commissaires. Le dessinateur Bed-Deum, qui a dernièrement collaboré avec Alain Damasio pour MondialeTM, exposera à la Cité internationale des arts ses personnages métamorphoses qui interrogent notre humanité. *Autonomie Zéro* offrira un joyeux intermède à toutes ces perspectives qui se passent de l'homme, en remettant de l'humain dans la machine. Ouf! ♦

Pauline Rivaud

Octobre : débuts prometteurs

Le 5 octobre débute au Théâtre l'Avant Scène de Colombes avec *Histoire de fouilles*, une performance de David Wahl, et s'achèvera à la fois à Versailles avec la Nuit de la création et au Cent-Quatre-Paris pour la Nuit Blanche.

Une *Guinguette numérique* accueillera Marco Brambilla dont l'hommage à Marcel Duchamp, *Nu descendant un escalier n° 3*, déplacera l'illusion de mouvement dans la peinture vers le mouvement de personnages habitant la toile numérique. Art et science entameront un nouvel échange, depuis l'intelligence des plantes à l'effondrement du vivant, entre le chorégraphe flamenco Israël Galvan et un spécialiste japonais de l'intelligence artificielle.

Un avant-goût des rencontres, débats, expositions, performances, concerts, films d'animation, sculptures visuelles et sonores, machines chorégraphiques...

Il y a 60 ans, un ministère pour la Culture

En 1959, après l'avènement de la V^e République, André Malraux est nommé ministre d'État. Il a en charge les « affaires culturelles » en prenant des attributions jadis dévolues à « l'Instruction publique ». C'est la naissance d'une exception française.

En Europe, la décision française de créer en 1959, quinze ans après la fin de la guerre, un ministère dédié à la culture, a fait l'effet d'une bombe. L'Allemagne hitlérienne, l'Italie mussolinienne, la Russie soviétique étaient alors les seuls régimes qui avaient osé contrôler la création artistique. En France même, malgré l'aura de l'écrivain André Malraux, la décision heurte grand nombre d'artistes et de créateurs.

À la différence des pays anglosaxons, la France privilégie depuis longtemps le mécénat d'État sur le mécénat privé. Depuis le roi François Ier, l'État joue un rôle de premier plan dans la culture. Il a créé

et gère les manufactures royales de tapisseries, la Comédie française, les académies, les opéras, les bibliothèques, les musées nationaux... autant de lieux de créations qui sont aussi, particulièrement dans les moments d'autoritarisme, des lieux de contrôle de l'activité artistique.

Une idée gaulloise

La République sera plus circonspecte, privilégiant d'abord la diffusion des arts à tous plutôt que l'aide à la création. Léon Gambetta introduira dans son gouvernement un ministère des arts, mais il ne durera que quelques mois. La création de la V^e République, réaffirmation s'il en est de la prééminence du rôle de l'État dans la sphère publique, va s'accompagner d'une volonté de rayonnement de la France par sa culture. Il faut pour cela un ministère. C'est Charles de Gaulle qui en a l'idée, indissociable de la personne de son



compagnon de résistance, André Malraux. Dans le gouvernement de Michel Debré, André Malraux devient ministre d'État et se voit confier, par décret du 3 février 1959, des attributions qui relevaient auparavant de l'éducation (Arts et Lettres, Architecture, Archives) ou de l'industrie (Centre national du cinéma).

En juillet, Malraux rédige lui-même l'article premier du

décret fondateur d'un ministère qu'il occupera dix ans durant: « *Le ministère des affaires culturelles a pour mission de rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français; d'assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel et de favoriser la création de l'art et de l'esprit qui l'enrichissent.* »

Des manifestations pour le 60^e anniversaire



73 manifestations ont été choisies pour donner un aperçu du travail du ministère au long de ces six décennies. Les unes sont des labellisations de manifestations déjà en place comme le festival des Francophonies en Limousin jusqu'au 5 octobre, les Trans musicales de Rennes (4 au 8 décembre) ou le festival des Rencontres de danses métisses à Cayenne (23 novembre au 1^{er} décembre). Il y a des colloques, sur l'évolution des musées (12 décembre à Pithiviers), les droits culturels (19 et 20 décembre au Louvre), les débats culturels (15 décembre à Beaubourg). Mais aussi des concerts comme celui de la classe de direction d'orchestre du conservatoire de Paris (8 novembre), des spectacles de danse (du 21 au 23 novembre, l'ensemble

chorégraphique du Conservatoire de Paris), des expositions sur les artistes face à la Méditerranée (Hyères), la mode et la BD (jusqu'au 5 janvier à Angoulême), l'amour (8 octobre à août 2020 au palais de la découverte à Paris). Des inaugurations sont annoncées comme celle du musée archéologique de Mariana en Corse, et le 5 novembre à l'Opéra-Comique aura lieu le lancement national du label *Relax*. Toutes les informations sont sur le site du ministère de la Culture.

Une triple mission

En une phrase les trois missions essentielles sont indiquées: la culture pour le plus grand nombre, la conservation et l'enrichissement du patrimoine, l'aide à la création. Elles n'ont pas changé. Pour y parvenir, Malraux organise son ministère en direction du Théâtre, de la Musique et des Spectacles et comprend tout de suite que favoriser la diffusion impose de décentraliser. Il crée les Maisons de la culture dans plusieurs capitales régionales, les centres d'action culturelle



L'exposition photo organisée au Palais Royal à l'occasion des 60 ans de la création du ministère de la culture.

(CAC) et les Comités régionaux aux affaires culturelles qui deviendront les DRAC. Louable, l'objectif est aussi politique : le milieu artistique, massivement partisan de l'opposition de gauche, particulièrement communiste, est ainsi encadré par le biais des nominations et des subventions.

L'après Malraux

Dès lors, ni la gauche où, autour de 1968, le ministère est vu comme un organisme de tutelle de la liberté artistique, ni la droite où l'on conçoit mal l'usage de crédits publics là où ailleurs le mécénat privé fait l'affaire, ne tiennent à conserver cet héritage du gaullisme lorsque le Général démissionne en 1969. Son successeur Georges Pompidou l'impose cependant, cer-

tain que le rayonnement de la France dépend aussi de sa culture.

Un virage est alors pris : là où Malraux considère qu'il suffit de mettre l'œuvre à disposition du public pour que celui-ci s'en empare, si l'œuvre est assez forte, les ministres qui lui succèdent emploient des mots comme démocratisation, politique culturelle, éducation artistique, développement culturel. L'État ne faisait jusqu'à présent que conserver le patrimoine, il se met à construire.

Chaque Président de la République voudra marquer Paris de son édifice, comme l'ont fait en leurs temps les rois : Beaubourg pour Pompidou, l'Opéra Bastille, la pyramide du Louvre et le musée d'Orsay pour Mitterrand, le musée du Quai Branly pour Jacques Chirac. Nicolas Sarkozy échouera à faire accepter sa Maison de l'histoire de France, François Hollande attendra un second mandat qui ne viendra pas, et Emmanuel Macron a dématérialisé la pratique en pariant

Une lettre ouverte des syndicats « Ne videz pas le ministère de ses prérogatives »

Dans une lettre ouverte à Franck Riester, ministre de la Culture, à l'occasion des 60 ans du ministère, les syndicats du monde de la culture qui regroupent les confédérations syndicales mais aussi les entreprises artistiques et culturelles comme le Syndeac ou le SNSP affichent leur

inquiétude en ce 60^e anniversaire du ministère de la Culture. Ensemble, ils dénoncent « l'affaiblissement du ministère, la stagnation de ses moyens et l'absence d'ambition politique clairement affirmée » dans un moment où « face aux besoins d'égalité, de protection sociale, de partages, énoncés par les multiples mouvements sociaux persistants, nous aurions besoin d'un ministère fort et engagé dans des missions ambitieuses, au service des publics, de l'égalité d'accès à la richesse et la diversité des créations sur l'ensemble du territoire ».

L'inquiétude provient d'abord d'une déclaration ambiguë du ministre quant à son attachement aux « labels » qui regroupent plusieurs centaines de lieux et de structures (Centres Dramatiques Nationaux, Centres Chorégraphiques Nationaux, Scènes Nationales, Opéras, SMAC, Cirques, Scènes Conventionnées, Théâtres de ville, Orchestres).

Les syndicats s'inquiètent également d'une suggestion du ministre de la Culture : « Donner aux préfets le pouvoir d'agréer toutes les directions des entreprises labellisées, locales sur les territoires. Seule la signature du Ministre peut être gage de la liberté qu'a toujours garantie l'État ».

Ils préconisent à l'inverse la confiance dans les acteurs et les actrices qui œuvrent à longueur d'année dans le pays : « prenez en compte l'importance du travail formidable des équipes dans les lieux labellisés, conventionnés, les festivals et sur l'ensemble des territoires. Ne videz pas le ministère de ses prérogatives ».



© PHOTOGRAPHIE

sur son Pass Culture à l'intention des jeunes, une action gouvernée non par le ministère mais par une société à fonds publics. Le grand bond du ministère se fera avec Jack Lang. Son budget aussi qui passera de 2,6 milliards de francs en 1981 à 13,8 milliards en 1993. Mais ces 10 dernières années, les réformes ont amputé le ministère d'un dixième de ses effectifs, soit 3 000 agents, comme le dénonce le SNAC-FSU.

Pour fêter ces 60 ans, les syndicats de la culture ont écrit une lettre ouverte au ministre

Franck Riester (voir ci-dessus et l'entretien avec Robin Renucci page 30) : « face aux besoins d'égalité, de protection sociale, de partages, énoncés par les multiples mouvements sociaux persistants, nous aurions besoin d'un ministère fort et engagé dans des missions ambitieuses, au service des publics, de l'égalité d'accès à la richesse et la diversité des créations sur l'ensemble du territoire. Au lieu de cela nous assistons à son renoncement progressif ». On ne saurait être plus clair. ♦

Jacques Mucchielli

Robin Renucci : « Nous demandons une feuille de route »

Le comédien, en tant que président de l'association des Centres dramatiques nationaux, est impliqué dans la politique culturelle du pays. Il nous dit son inquiétude à l'occasion du 60^e anniversaire du ministère de la Culture.

Pourquoi s'inquiéter d'un désengagement de l'État dans la culture au profit d'une approche régionale ?

Il est souhaitable que l'État soit garant d'une équité territoriale, d'une ligne de conduite concernant les arts et la culture. Aujourd'hui il y a davantage de déconcentration des services de l'État en région et davantage de décentralisation, on donne davantage de compétences, de moyens matériels et humains, aux régions de France. C'est une bonne chose dans l'absolu. Ce que nous pouvons craindre c'est le recul de la mission régalienne qui consiste à avoir une véritable équité sur le territoire. S'il n'y a pas de ligne de conduite très précise sur ce qu'est l'art, sur ce qu'est la culture, cela peut être interprété de manière différente. Il faut appeler le ministère à plus de précision.

Plus de précision ?

Nous sommes dans une époque où les entreprises et le consumérisme sont en train de prendre le dessus sur la question artistique. Aujourd'hui, le monde de l'entreprise investit, comme il le dit, les territoires de l'art. On voit bien qu'il y a à se méfier. Surtout quand il s'agit d'entreprises culturelles qui ont pour projet d'uniformiser plutôt que de mettre en avant la singularité des individus, et encourager l'esprit critique, le discernement.

Alors nous faisons des petits signes à notre ministre de la culture pour dire qu'il est le ministre de la création, le ministre du service public, le ministre du champ symbolique lié à la transmission et à la formation plutôt que le ministre du signe. C'est une façon de rappeler l'histoire et de ne

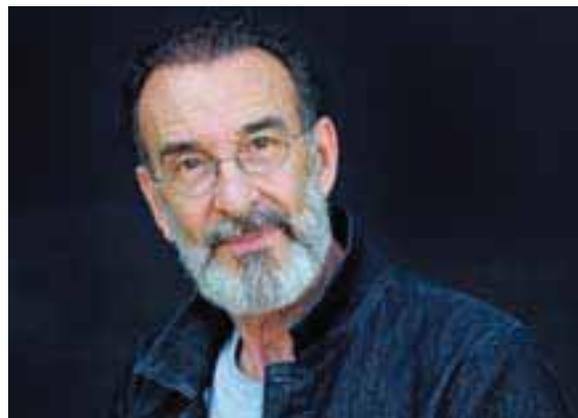
pas piétiner le travail extraordinaire et la chance que nous avons d'avoir eu ce ministère. Nous lui demandons une feuille de route, peut-être même une loi d'orientation.

Cela menace-t-il aussi la création ?

Depuis ses origines, la création s'est essentiellement appuyée sur la recherche, l'invention, et éventuellement la formation mêlée à cette recherche. Si l'on considère seulement la diffusion des œuvres, les responsables des collectivités influent beaucoup sur les nominations à la tête des centres dramatiques et des scènes nationales. S'il n'y a pas cette feuille de route centralisée, une nomination peut être plus encline à choisir une directrice ou un directeur qui serait davantage capable de faire venir plus de monde, qui privilégierait le divertissement, en tout cas autre chose que la recherche et la formation, qui font partie de la mission des centres dramatiques par exemple. Ces directeurs feront appel à des artistes moins créatifs parce que davantage en phase directe avec le public, à qui on donnera ce qu'il aurait envie de recevoir.

Le mélange des amateurs et des professionnels, est important pour vous, pour l'éducation populaire. Expliquez-nous.

Dans notre esprit, l'amateur, celui qui aime aimer, c'est une qualité. Ce qui a été déprécié c'est l'amateurisme. L'amateur c'est l'enfant, qu'est-on d'autre qu'un amateur lorsqu'on est enfant, adolescent, jeune adulte ? De ce point de vue on peut acquérir des savoir-faire qui, pour certains, deviennent des métiers. L'amatorat est déjà une très belle chose sur



Robin Renucci, comédien et metteur en scène, directeur des Tréteaux de France et président de l'association des Centres dramatiques nationaux.

laquelle on s'appuie quand on veut former des professionnels.

Les amateurs on les trouve beaucoup dans le corps enseignant. Ils ont un métier, celui de transmettre, mais ils ont parfois une activité de passion. Quand on est passionné, on transmet beaucoup mieux. Il y a donc intérêt à trouver des lieux aux amateurs pour leur permettre de se rencontrer et d'acquérir des capacités supplémentaires.

Parlez-nous des Rencontres Internationales du Théâtre en Corse, que vous avez créées en 1998...

Les plus de 25 ans qui veulent faire du spectacle, en faire une profession ne peuvent plus entrer au Conservatoire. C'est pourquoi j'ai créé l'ARIA, qui est un autre endroit de formation continue. L'art dramatique est un outil formidable qui permet de concentrer tous ces fondamentaux, d'écoute, d'attention à l'autre, de respect de la singularité de l'autre, de sa propre singularité. C'est pourquoi, devenu un acteur connu, j'ai voulu m'engager dans le combat, plutôt que dans la résistance, dans l'affirmation de valeurs qui permettent à chacun plus d'égalité, plus de dignité. ♦

Propos recueillis par Véronique Giraud

casden



La banque coopérative
de la Fonction publique

« **COMME NOUS,
REJOIGNEZ LA CASDEN,
LA BANQUE DE LA FONCTION
PUBLIQUE !** »

Carmen, Élise et Matthieu, Professeurs des écoles

Découvrez une banque
qui vous ressemble sur casden.fr



Retrouvez-nous chez

**BANQUE
POPULAIRE**

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs sur Marne - Siren n° 784 275 718 - RCS Meaux -
immatriculation (GIRAS) n° 01 021 138 - BPCE - Société anonyme à directeur et conseil de surveillance au capital de 170 264 630 euros - Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France - 75001 Paris Cedex
12 - Siren n° 483 435 042 - RCS Paris - Immatriculation (GIRAS) n° 08 045 100 - Crédit photo : © Roman Jeluński - Conception : Insign - Imprimé par XXXX - Ref. 3000X.

LES PROFESSIONNELS DE L'ENSEIGNEMENT NOUS FONT CONFIANCE. ET POURQUOI PAS VOUS ?

POUR LES
ADHÉRENTS



-20%

SUR VOTRE ASSURANCE
AUTO OU HABITATION

-10%**

SUR VOTRE ASSURANCE
VIE PRO

Retrouvez nos offres
sur gmf.fr/enseignement

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSUREMENT HUMAIN

Karine,
enseignante.

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS de mars 2018.

*Offre réservée aux adhérents du Club Enseignants (service proposé par la société ECODREAMS - R.C.S. Tours 512 724 311). Pour toute première adhésion à GMF par la souscription d'un contrat AUTO PASS ou habitation DOMO PASS entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019, réduction de 20 % appliquée sur la 1^{ère} cotisation annuelle du contrat souscrit. Offre valable une seule fois non cumulable avec toute autre offre promotionnelle en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

**Offre réservée aux adhérents du Club Enseignants (service proposé par la société ECODREAMS - R.C.S. Tours 512 724 311). Pour toute souscription d'un contrat VIE PRO entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019, réduction de 10 % appliquée sur la cotisation annuelle du contrat souscrit. Offre non cumulable avec toute autre offre promotionnelle en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Conditions et limites des garanties de nos contrats AUTO PASS, habitation DOMO PASS et Accidents & Famille en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ces contrats sont consultables sur gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES - Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9